

Meilleurs PEA : comparatif 2025 et fonctionnement !



169 commentaires

Page rédigée par Nicolas

Le plan d'épargne en actions (PEA) est l'enveloppe idéale pour investir en bourse. Ici vous saurez tout pour bien vous lancer : choisissez le meilleur PEA, apprenez à passer un ordre, comprenez la fiscalité.

SOMMAIRE

- [Le fonctionnement du PEA et le choix du meilleur PEA](#)
- [Démarrer avec le PEA : comment passer un ordre ?](#)
- [Le choix du meilleur PEA](#)
- [La fiscalité du PEA est très avantageuse.](#)
- [Les dividendes peuvent être pleinement réinvestis.](#)
- [Le PEA-PME.](#)
- [Bien investir sur PEA](#)
- [Questions fréquentes. L'essentiel à retenir.](#)

LE CHOIX DES LECTEURS

De nombreux internautes s'interrogent sur le choix du courtier pour investir en bourse. Quel est le meilleur PEA ? Depuis 4 ans, nous avons d'excellents retours sur ces courtiers en bourse aussi bien pour leur niveau de services que pour leurs tarifs :

- **Fortuneo** : services et tarifs très bien positionnés (gratuit pour 1 ordre de 500 € par mois), le meilleur rapport qualité / prix, idéal pour le grand public ([voir ici pour l'ouverture d'un PEA Fortuneo](#))
- **Saxo Banque** : tarifs très compétitifs pour les ordres supérieurs à 500 €. [Découvrez le PEA Saxo Banque.](#)

Le fonctionnement du PEA et le choix du meilleur PEA

Le plan d'épargne en actions (PEA) est une "enveloppe fiscale" très attractive permettant d'investir sur une multitude de titres d'entreprises françaises et européennes. Et encore plus intéressante quand on choisit les meilleurs PEA. Vous pourrez même investir à l'international grâce aux fonds indiciels ([trackers et ETF](#)), on en parle plus loin !

👉 Au-delà des avantages communs à tous les PEA (la fiscalité attractive), les meilleurs PEA ont des avantages supplémentaires :

NEWSLETTER



INVESTISSEZ VOTRE ÉPARGNE !
Notre livre pour bien gérer votre épargne et investir avec succès est disponible !



Nicolas et Ludovic
[Qui sommes-nous ?](#)



Audit patrimonial, conseil, investissement immobilier, défiscalisation, etc.

Prosper Conseil
Conseil en gestion de patrimoine

Offrez-vous notre expertise indépendante

ARTICLES RÉCENTS



PER en gestion libre ou pilotée : que choisir ?
Défiscalisation, Retraite



Assurance vie en gestion libre ou pilotée ? Quel mode de gestion choisir ?

Assurance-vie



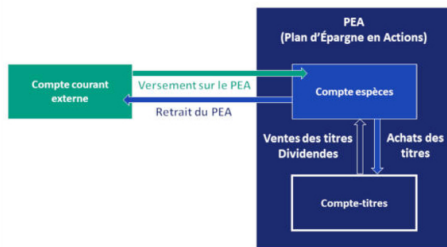
Faire un bilan patrimonial
exemple concret et


Qualités réglementaires du PEA (Plan d'Épargne en Actions)

 L'argent n'est jamais bloqué : retrait possible à tout moment (PEA < 5 ans : clôture)

Avantages fiscaux :


 Gains accumulés sans frottement fiscal au sein de l'enveloppe du PEA



 Si retrait après les 5 ans du contrat : exonération d'impôt sur la part de gains retirée (sans limite de montant de la plus-value)

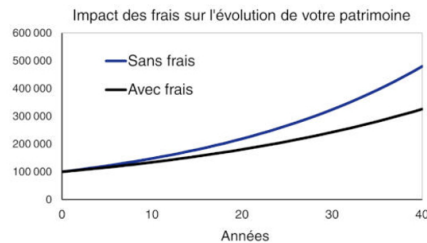
Plafond de versement de 150 000 € (225 000 € avec le PEA-PME en complément)

Qualités supplémentaires des meilleurs PEA

 Aucun montant minimum requis pour passer des ordres en bourse

Frais les plus compétitifs :

- Aucun droits de garde
- Aucun frais d'inactivité
- Frais de courtage compétitifs
- Fonds d'investissement 0 % de frais



 Gestion en ligne (et service client réactif et compétent par téléphone)

 Bonne gestion pilotée pour ceux qui préfèrent déléguer complètement

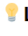
Prenez date en ouvrant un PEA chez un bon courtier pour profiter au plus vite des avantages

➔ Vous voulez voir directement notre [comparatif des meilleurs PEA ? C'est ici.](#)

Le nombre de PEA est limité à 1 par personne majeure. Ceci dit, si on détient déjà un PEA, il est possible de le transférer vers un établissement plus compétitif, tout en conservant son ancienneté fiscale (on développe plus loin).

L'ouverture du PEA est réservée aux **personnes domiciliées fiscalement en France**, alors **n'attendez pas une mutation professionnelle à l'étranger pour ouvrir un PEA**. Ensuite, une fois à l'étranger, on peut conserver son PEA.

Le plafond des versements est limité à 150 000 €. En revanche, le montant de l'encours n'est pas limité. Ainsi, vous pouvez très bien avoir plusieurs millions d'euros sur votre PEA si vous réalisez d'importantes plus-values sur les titres détenus en portefeuille.

 **Le PEA est à privilégier** (plutôt que le [compte-titres ordinaire](#), alias CTO) pour loger tous les placements éligibles dans cette enveloppe. Ceci pour des raisons fiscales que nous présentons plus bas dans cet article. Mais le CTO pourra s'avérer utile pour investir sur des actions Américaines (Google, Amazon, Apple, etc.), sur des matières premières, des obligations, ou pour les expatriés par exemple.

Note de Nicolas : la loi PACTE permet maintenant aux enfants de 18-25 ans rattachés au foyer fiscal de leurs parents de détenir un PEA. Il s'agit d'un "PEA jeune" limité à 20 000 € de versements, qui sera transformé en PEA "classique" à 25 ans.

De quoi est composé le PEA ? 2 poches distinctes au sein du PEA

Concrètement, un PEA est une enveloppe qui comporte 2 poches :

- **Un compte en espèces.** C'est ici qu'atterrit votre argent quand vous faites un versement sur votre PEA. Le compte espèces du PEA permet le transit des fonds à l'occasion des opérations d'achat ou de vente, le versement d'éventuels dividendes et le prélèvement des frais des ordres exécutés. Aucun risque tant que l'argent reste dans cette poche et 0 rendement, car c'est votre argent en attente d'investissement.



TOUS NOS ARTICLES

- ASSURANCE-VIE
- ATYPIQUE
- BANQUE
- BILAN
- BOURSE
- CROWDFUNDING
- DÉFISCALISATION
- ENTREPRISE
- IMMOBILIER
- LIVRES
- PATRIMOINE
- RETRAITE
- SCPI
- TRACKERS

DÉCOUVRIR

0% de frais sur versement
Frais de gestion réduits
Meilleurs fonds euro
Choix d'unités de compte
Fonds indiciels
Supports immobiliers
Etc.

Découvrez notre sélection des meilleures assurances vie

BONS PLANS

Découvrez ci-dessous notre sélection des meilleures offres du moment :

ASSURANCE-VIE
LINXEA Commencez

- **Un portefeuille actions**, qui héberge les actions et les fonds sur lesquels vous avez investi. Quand vous ouvrez un PEA, le portefeuille est vide tant que vous n'investissez pas. Ce portefeuille est également appelé le "portif" en langage courant, c'est le cœur du PEA. En pratique, votre portefeuille sera composé de plusieurs "lignes" selon vos investissements. Par exemple votre portefeuille pourra afficher une ligne de x actions LVMH, une ligne de x actions Sanofi, une ligne de x parts d'un fonds d'investissement, une ligne de tracker World, etc.

Note de Nicolas : *beaucoup d'investisseurs craignent que leur PEA soit fermé s'ils vendent des actions. Mais non, le PEA est une enveloppe : vous pouvez acheter et vendre des actions librement et l'argent reste dedans. Cela ne ferme pas le PEA, même si votre PEA a moins de 5 ans. Concrètement, si vous achetez / vendez des actions, votre argent fera des allers-retours entre le portefeuille actions et la poche espèces du PEA, donc vous restez bien au sein du PEA. Alors que pour sortir du PEA, il faut le vouloir : vous devez faire un virement sortant. Attention, tout retrait du PEA (par virement sortant) avant ses 5 ans occasionnera la clôture du PEA. Mais après les 5 ans du PEA, un retrait ne ferme pas le PEA, on peut sortir puis verser à nouveau.*

Un grand choix de titres éligibles

Le PEA est connu et utilisé surtout pour investir sur des **actions françaises et européennes** en direct (comme Sanofi, LVMH, Total, Vinci, Air Liquide, etc.) Ainsi que sur des fonds comportant 75 % minimum d'actions européennes.

💡 **Mais pas seulement ! Vous pouvez aussi y loger des trackers et ETF mondiaux éligibles PEA** (même les ETF émergents, S&P500, Nasdaq, etc.)

Démarrer avec le PEA : comment acheter des actions ?

La démarche d'investir sur les marchés peut paraître intimidante au premier abord mais une fois cette appréhension passée, il n'y a aucune difficulté.

1 Vous pouvez **ouvrir un PEA avec un dépôt initial faible, admettons 100 €, chez un bon courtier en bourse (broker), par exemple Fortuneo (voir l'offre ici)**. Notre exemple d'achat dans la suite de l'article est fait sur mon PEA Fortuneo.

2 Une fois le compte ouvert (il faut compter quelques jours), vous découvrirez l'interface web du courtier. Vous pourrez alors visualiser les 100 € non investis dans la poche espèces du PEA et vous serez en mesure d'investir.

3 Ensuite, vous investissez quand vous voulez en actions. Par exemple, vous souhaitez acheter un ETF World (comme le "EWLD"). À ce moment, vous aurez à comprendre comment passer un ordre d'achat. Le principe est simple, on vous l'explique étape par étape.

Comment passer un ordre pour acheter des actions ?

Voici les principales étapes à suivre pour passer un ordre d'achat (c'est le même principe pour une vente) chez Fortuneo :

- **Sélectionnez l'action convoitée** : tapez le nom de l'action, ou le code ISIN, ou directement "EWLD" dans notre exemple pour le tracker Lyxor World.
- **Sens** : achat.
- **Règlement** : au comptant. L'alternative est le SRD (Service de Règlement Différé). Mais on ne fait pas de levier (SRD), c'est trop risqué.
- **Quantité** : définissez le nombre de titres souhaités. Dans l'exemple en capture d'écran, j'ai choisi d'acheter 25 EWLD. Le cours est à 16,549 €, soit une estimation de l'ordre à 413,725 €. Alors j'ai les moyens (j'ai 500 € en poche espèces de mon PEA).
- **Type d'ordre pour fixer le prix d'achat** : soit vous achetez le cours proposé "au marché", alors votre ordre sera exécuté au meilleur prix proposé dans le carnet d'ordres (ici 16,546 €). Soit vous pouvez proposer un prix plafond pour lequel vous êtes prêt à payer l'action, par exemple 16 €. En ce cas il s'agit d'un ordre "à cours limité" : si ce prix est inférieur à celui du carnet d'ordre, vous ne serez pas servi, il faudra que le cours baisse pour que votre demande rencontre une offre de vente inférieure ou égale à votre prix. Ici nous allons faire simple avec un ordre au marché.

Linxea : notre choix n°1 du marché.
Assurance vie sans frais sur versement, fonds euro et supports de diversification performants.
[Découvrez l'offre sur le site Linxea](#)
[Lire notre avis.](#)

Goodvest : notre investissement responsable et écologique préféré
[Découvrez l'offre sur le site Goodvest.](#)
[Lire notre avis.](#)

Yomoni : gestion pilotée très performante, frais bas, allocation personnalisée.
[Découvrez l'offre sur le site Yomoni.](#)
[Lire notre avis.](#)

Fortuneo : notre courtier préféré pour investir en bourse, meilleur rapport qualité / prix.
[Découvrez l'offre sur le site Fortuneo.](#)
[Voir notre comparatif PEA.](#)

Cours Graphique Trackers du même émetteur

LYXOR UCITS ETF PEA MSCI WORLD C-EUR (EWLD)

FR0011869353

Donneur M
d'ordre :

Sens : Achat

Règlement : Comptant

Quantité : 25

Validité : Jour

Date : 20/04/2020

Type d'ordre : Au marché

Estimation : 413,725 €

Devise : EUR

+ Acheter
Préparer
Passer un ordre intelligent

Carnet d'ordres ⊕ Temps réel Rafraîchissement continu

Ordre	Volume	Achat	Vente	Volume	Ordre
2	13 657	16,521	16,546	8 780	1
1	200	16,513	16,547	4 877	1
1	10 000	16,509	16,553	200	1
3	104	16,500	16,558	26 908	2
1	265	16,422	16,650	100	1
17	24 713		117 432		12

[» Voir 10 lignes](#)

Cotation (€)		CAAC 40	Dernières transactions		
Dernier	Var / Veille		Transactions	Quantité	Cours
16,549	+0,12%	4 486,57	-0,28%	16:39:10	120 16,549
10 735		45 594 749		16:39:10	120 16,549
16,656		4 531,34		16:36:01	5 16,55
+ Haut	16,672	4 531,34		16:30:02	6 16,55
+ Bas	16,411	4 426,24		16:19:40	2 16,549

Votre position sur la valeur

	Quantité	PRU
Comptant	0	0,00
SRD	0	0,00

Votre couverture

	Engagement	Disponible
Comptant	0,00	1 130,98
SRD	0,00	5 802,94

Assurez-vous bien que le nombre d'actions souhaitées multiplié par le cours unitaire de l'action ne soit pas supérieur aux liquidités dont vous disposez sur le compte espèces de votre PEA. En effet, vous devez avoir suffisamment de liquidités sur votre compte espèces pour que l'ordre soit exécuté et il faut généralement avoir en permanence 60 € de couverture minimum.

Que se passe-t-il après exécution de l'ordre ?

Une fois l'ordre exécuté, les frais de l'ordre sont prélevés (pas de frais tant que l'ordre n'a pas été exécuté). Cf le tableau ci-dessous : 1,95 € chez Fortuneo pour un ordre inférieur à 500 €.

Ensuite, **vous verrez la "ligne" du tracker apparaître dans votre portefeuille** et sa valeur évoluer de jour en jour. C'est à dire que pour financer l'achat des 25 EWLD il y aura 413,72 € + 1,95 € déduits de la poche espèces de votre PEA ; et dans votre portefeuille PEA il y aura une nouvelle ligne affichant les 25 EWLD achetés.

Il ne vous reste plus qu'à alimenter la poche espèces de votre PEA par virement au gré de vos possibilités et des opportunités, pour renforcer vos investissements sur les marchés quand vous le souhaitez en passant un ordre.

Sachez qu'il vaut mieux investir progressivement, alors nous recommandons la [méthode DCA](#) dans [notre guide Comment investir en bourse](#).



Le choix du meilleur PEA

Quel est le meilleur PEA pour vos besoins ? La plupart des banques en ligne permettent d'ouvrir un PEA, mais sachez qu'il existe aussi des brokers (courtiers) spécialisés dans la gestion des PEA et des CTO offrant de très bons services et tarifs.

JE DÉCOUVRE

Homunity : investir dans l'immobilier dès 1000€ pour 8 à 10 % de rendement.

[Découvrez l'offre sur le site Homunity.](#)
[Lire notre avis sur Homunity.](#)

BANQUE EN LIGNE

Classée banque la moins chère depuis 16 ans*

Découvrir l'offre



Boursorama

*Source Le Monde/Panorabanques.com - Décembre 2023. Détail des profils concernés, des études tarifaires et de leur source depuis 2009 disponibles sur boursorama.com.

[Boursorama : jusqu'à 80 € offerts](#)
[Demande de documentation](#)

Les critères pour bien choisir votre PEA

Nous avons filtré les meilleurs PEA selon ces critères :

- Une interface simple, fonctionnelle et agréable.
- L'accès aux marchés souhaités.
- Pas de droits de garde ni frais d'inactivité.
- Des frais de transaction (achat / vente) raisonnables.

Aussi appelés frais de courtage, les frais de transaction sont les frais prélevés par votre broker quand votre ordre placé a été exécuté. Ils s'appliquent à l'achat et à la vente. Ils dépendent du montant de l'ordre, alors essayez de savoir quel sera le montant moyen de vos ordres. Plutôt 500 € ? 2 000 € ou 10 000 € ?

Certains brokers sont mieux placés pour les ordres importants.

Nos courtiers préférés

Nous vous présentons dans ce comparatif nos 4 courtiers préférés pour le PEA. Pour comparaison, nous affichons aussi un PEA lambda : les banques traditionnelles ne sont absolument pas compétitives pour investir en bourse, notamment en raison des frais d'inactivité et des droits de garde.

	FORTUNEO	SAXO	BOURSE DIRECT	BOURSORAMA	PEA LAMBDA (POUR COMPARAISON)
Formule	Starter	SaxoInvestor	x	Découverte	x
Dépôt minimum à l'ouverture	100 €	1 €	1 €	300 €	100 €
Frais d'inactivité	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	13 € / an
Droits de garde	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	4,50 € + 0,30% / ligne / an (minimum 25 € par compte)
Frais pour un ordre < 500 €	0 € le 1er ordre du mois (1 ordre gratuit par mois et 0,35 % les ordres suivants)	0,50 %	0,99 € (0,50 % maximum)	1,99 € maximum (0,50 % maximum). Ordres de 100 € minimum	0,50 %
Ordre entre 500 € et 1 000 €	0,35 %	2 €	1,90 €	0,50 %	0,50 %
Ordre entre 1k€ et 2k€	0,35 %	2 €	2,90 €	0,50 %	0,50 %
Ordre > 2k€	0,35 %	0,08 % (2 € minimum)	3,80 €	0,50 %	0,50 %
Ordre > 3k€	0,35 %	0,08 %	3,80 €	0,50 %	0,50 %
Ordre > 4 400 €	0,35 %	0,08 %	0,09 %	0,50 %	0,50 %
Ordre > 5k€	0,35 %	0,08 %	0,09 %	0,50 %	0,50 %
Ordre > 7 500 €	0,35 %	0,08 %	0,09 %	0,50 %	0,45 %
Ordre à 10k€	35 €	8 €	9 €	50 €	45 €
Ordre > 10k€	0,35 %	0,08 %	0,09 %	0,50 %	0,45 %
On aime	Idéal pour les investisseurs passifs (1 ordre de 500 € par mois gratuit)	Les frais bas pour les ordres supérieurs à 500 €	Les frais bas	La banque	Le café servi en agence
Classement comparatif	★★★★	★★★★	★★★	★	-

Aller plus loin	 Accédez à la documentation détaillée du PEA Fortuneo	 Accédez à la documentation détaillée du PEA Saxo	 Accédez à la documentation détaillée du PEA Bourse Direct	 Accédez à la documentation détaillée du PEA Boursorama	
	 Découvrez l'offre du PEA Fortuneo (ordres offerts et transfert PEA offert)	 Découvrez l'offre du PEA Saxo	 Découvrez l'offre du PEA Bourse Direct	Découvrez l'offre du PEA Boursorama	

Vous souhaitez ouvrir (ou transférer) un compte bourse chez un de ces courtiers ? Sachez que nous avons testé et approuvé ces courtiers, nous en sommes clients depuis des années et ils sont selon nous **compétitifs et accessibles au grand public. Et ce sont des PEA sans contraintes** : aucune obligation de verser régulièrement (en dehors du versement d'ouverture) et pas de frais d'inactivité.

💡 De plus, on ne vous demandera pas d'ouvrir de produits complémentaires (pas de compte courant ou livret par exemple). Hormis le [CTO](#) que le courtier peut réglementairement ouvrir automatiquement en même temps que le PEA (sans frais d'inactivité et on peut laisser le CTO à 0 € donc pas gênant).

Note de Nicolas : *d'autres acteurs émergent (qu'on ne préfère pas citer) mais ils ne nous semblent pas adaptés au grand public : pas d'ETF, interfaces trop complexes, broker à l'étranger donc à déclarer tous les ans, ou IFU non fourni (Imprimé Fiscal Unique envoyé par le courtier au client pour aider à la déclaration fiscale).*

Prix du meilleur PEA 2025



Nous avons décerné **le prix du meilleur PEA 2025 à Fortuneo** ([voir l'offre PEA sur le site Fortuneo : ordres offerts](#)).

La banque en ligne remporte ce prix en raison de son excellent positionnement tarifaire et de la qualité globale de ses services (voir les points détaillés ci-dessus/ci-dessous sur cette page).

Choisir le meilleur courtier en bourse pour ses besoins

[Fortuneo](#) ([voir l'offre](#)) et [Saxo Banque](#) ([voir l'offre](#)) sont nos courtiers ("brokers") préférés pour investir en bourse. Comment choisir celui qui est le mieux pour vous ?

🔍 2 écoles pour choisir son courtier en bourse

- **École confort** : vous aimez tout centraliser dans votre banque ? Si vous disposez d'une banque en ligne, vous pouvez y ouvrir un PEA. En effet, les tarifs des [banques en ligne](#) (Fortuneo et Boursorama) sont très corrects, quoiqu'un peu plus chers que ceux des meilleurs courtiers en ligne. De cette façon, vous centralisez votre compte courant et vos produits d'épargne dans un même établissement. Nous avons une nette préférence pour [Fortuneo](#) (on explique pourquoi après).
- **École optimisation** : vous cherchez à optimiser le coût des frais de passage d'ordre ? Dans ce cas, le plus efficace est de s'orienter vers un broker spécialisé. Les frais de passage d'ordres sont les plus compétitifs du marché. Nous avons une préférence (et les lecteurs aussi) pour [Saxo Banque](#) pour ses frais très bas et l'interface sobre et intuitive.

Choisir entre Fortuneo, Saxo, Bourse Direct et Boursorama : critères qualitatifs

On l'a vu dans le tableau ci-dessus, ces 4 courtiers sont excellents car **ils valident les critères essentiels** : accès aux marchés, pas de droits de garde, frais de transaction raisonnables et interface fonctionnelle.

Cela dit, il y a des critères qualitatifs que nous n'avons pas vu développer dans le tableau. Nous sommes nous-mêmes clients Fortuneo, Saxo, Bourse Direct et Boursorama, et ils ont chacun leurs qualités. Donc cela dépendra entre autres du montant de vos ordres (voir le tableau) et si vous êtes très actif, de votre sensibilité au coût des ordres et de votre sensibilité à la convivialité de l'interface.

🔊 Tout ceci est propre à chacun, même si Fortuneo est l'idéal pour le grand public selon nous. Pour résumer :

- **BOURSE DIRECT** : **compétitif sur les prix. Mais le low cost a une contrepartie** : l'interface est sobre et efficace, mais le service client est moins disponible que chez Fortuneo. Et on regrette le RIB non personnalisé (donc il faut préciser son nom à chaque virement sur le PEA) et les frais de virement sortant (6 € à chaque virement sortant du PEA...ceci dit on sort rarement du PEA). Autre petit inconvénient : il faut passer des ordres d'au moins 80 €. [Découvrez Bourse Direct](#).
- **BOURSORAMA** : solution envisageable si vous êtes de l'école "confort", avec une interface complète. Mais **les frais sont élevés**, quels que soient les montants des ordres passés. Boursorama impose des ordres de 100 € minimum, donc ne convient pas aux petits investisseurs. C'est la banque en ligne la plus populaire, mais loin d'être la meilleure pour investir en bourse : on préfère Fortuneo pour ses tarifs et son service client.
- **SAXO** : un nouveau positionnement tarifaire en 2024 a rendu Saxo beaucoup **plus attractif. Surtout quand on passe des ordres de plus de 500 €**. [Découvrez l'offre Saxo](#). Pour en savoir plus : notre [avis Saxo Banque](#).
- **FORTUNEO** : **le meilleur pour la fin !** Plus compétitif sur les prix que Boursorama ET interface agréable ET excellente banque avec un service client réactif et efficace (Fortuneo n'est pas qu'un courtier en bourse !) **Sans doute le meilleur compromis tarif / interface / service client, avec un ordre gratuit par mois** (inférieur ou égal à 500 €). Vous pouvez apprécier de regrouper votre compte courant et vos produits d'épargne si vous êtes de l'école "confort". Ceci dit, l'ouverture du compte courant n'est pas exigée, donc on peut se contenter d'ouvrir le PEA. **Souvent des offres de bienvenue** : si vous êtes nouveau client Fortuneo (et que vous ouvrez le PEA avec 1 000 € au lieu de 100 €), vous pouvez [obtenir une prime parrainage de 100 € en demandant notre code parrain Fortuneo](#). Et généralement, [Fortuneo offre des ordres et les frais de transfert du PEA](#). Ensuite, une fois client, vous pourrez (si vous le souhaitez) demander [le compte courant gratuit et la carte bancaire gratuite chez Fortuneo](#).

Avis de Nicolas : selon moi, Fortuneo et Saxo proposent les 2 meilleurs PEA du marché. Les investisseurs passifs préféreront l'offre Fortuneo formule Starter, car on a 0 frais en passant 1 ordre inférieur à 500 € par mois (sur un ETF World par exemple) ! Tandis que ceux qui passent plusieurs ordres par mois ou des ordres supérieurs à 500 € préféreront l'offre Saxo Banque.



L'arrivée du PEA Trade Republic en 2025 : meilleur PEA jeune ?

Le [PEA Trade Republic](#) (voir l'offre [ici](#)) vient d'arriver et il était très attendu ! Est-ce qu'il mérite une place parmi les meilleurs PEA ? Notre [avis PEA Trade Republic](#) résumé ici en quelques points.

● Les points forts :

- ordres facturés à 1 € (quel que soit le montant de l'ordre) ;
- il est possible de mettre en place un plan d'investissement programmé (et dans ce cas les ordres sont gratuits !) ;
- le compte courant est rémunéré (selon les taux de la Banque Centrale Européenne) ;
- accepte les jeunes de 18-25 ans rattachés au foyer fiscal de leurs parents (PEA jeune, qui n'est pas proposé chez Fortuneo) ;
- [une application très simple et fluide \(voir ici\)](#).

● Les points faibles :

- les placements sont limités : "seulement" un choix de 2 000 actions et 150 ETF .

- les placements sont limités : seulement un choix de 2 000 actions et 100 ETF ;
- impossible de passer des actions au nominatif ;
- selon les retours d'expérience des clients, le service client Trade Republic est difficile à joindre ;
- [ouverture du PEA seulement sur smartphone](#), pas sur ordinateur (personnellement je préfère gérer mon argent confortablement sur PC ou laptop, mais je suis peut-être vieux jeu... !).

Avis de Nicolas : *le PEA Trade Republic a de belles qualités inédites (le plan d'investissement programmé). Et plaira sans doute aux jeunes (belle application et il y a le PEA jeune) : [l'offre PEA Trade Republic ici](#). Mais personnellement, les défauts me rebutent (je préfère mon bon vieux PEA Fortuneo pour gérer sur mon PC, et avec l'accès à tous les titres éligibles au PEA et un très bon service client réactif et expérimenté). Bref, il en faut pour tous les publics, mais selon nous le [PEA Fortuneo \(voir l'offre ici\)](#) reste le meilleur PEA du marché (compromis tarifs / interface / service client) et nous attendons d'avoir plus de recul avant d'intégrer le PEA Trade Republic dans notre tableau des meilleurs PEA !*

Le PEA en gestion pilotée

Finalement, tout bien réfléchi, vous appréhendez de passer vous-même des ordres ? Vous préférez déléguer complètement à un gestionnaire ? Alors le PEA en gestion pilotée peut être une solution.

Mais sachez que cela a un coût : 1,60 % de frais de gestion par an chez [Yomoni qui offre la meilleure gestion pilotée selon nous](#). Voir [notre avis sur Yomoni](#). Et le ticket d'entrée est de 5 000 € (minimum à verser).

Le PEA Yomoni nous a séduit car il n'investit qu'en [trackers](#) : des fonds indiciels (en gestion passive) qui surperforment très généralement les fonds actifs. D'ailleurs, il y a 0,30 % de frais de gestion propres aux trackers compris dans les 1,60 % de frais. Ainsi, avec une allocation exclusivement en trackers, on peut s'attendre à une meilleure performance à long terme que les autres gestions pilotées plus chères car gorgées de fonds actifs.



Transférer son PEA vers un courtier plus compétitif pour économiser de l'argent

N'hésitez-pas à comparer les coûts entre les différents courtiers. Si vous avez déjà un PEA ouvert, il est tout à fait possible de transférer son PEA vers une autre banque présentant des tarifs plus avantageux.

En pratique c'est très facile : il faut entamer les démarches auprès de la banque gagnante, qui se chargera de faire le nécessaire auprès de la banque perdante. **Lors de ce transfert, le PEA conserve ses titres et ses propriétés, en particulier son ancienneté fiscale.**

💡 La banque perdant la gestion du PEA facture des frais pour le transfert (référez-vous à la plaquette tarifaire de la banque). Mais ces frais de transfert sont souvent remboursés par la banque récupérant la gestion du PEA (c'est généralement le cas chez [Fortuneo : voir leur offre de remboursement de frais de transfert](#)).

➡ Pour en savoir plus, notre article dédié : [comment transférer son PEA ?](#)

La fiscalité du PEA est très avantageuse

En matière de placements financiers, le PEA est réputé être la plus belle niche fiscale Française avec [l'assurance-vie](#).

Effet boule de neige garanti !

Effet boule de neige garanti :

Avant toute chose, sachez que **l'imposition ne s'applique que si l'argent quitte l'enveloppe du PEA** : en faisant un virement de la poche espèces du PEA vers votre compte-courant par exemple.

Avant cela il n'y a rien à déclarer aux impôts même quand vous vendez des actions avec plus-value. Vous pouvez donc ré-investir 100 % de vos plus-values et dividendes, d'où l'effet boule de neige.

Note de Nicolas : Ces dernières années j'ai réalisé de nombreuses plus-values (PV) en vendant des titres dans mon PEA, mais je n'ai jamais été imposé car je n'ai pas quitté le PEA. C'est une enveloppe capitalisante comme l'assurance-vie : pas d'impôt sur le revenu (IR) tant qu'on ne sort pas de l'enveloppe. Et quand je sortirai du PEA par virement, mon PEA aura plus de 5 ans donc pas d'IR sur ma PV.

Imposition douce à la sortie du PEA

Tout dépend de l'âge de votre PEA au moment où vous sortez votre argent du PEA (par virement externe). Si vous avez une plus-value quand vous sortez, elle est taxée ainsi selon l'âge du PEA :

DATE DE RETRAIT SELON ÂGE DU PEA	IMPÔT SUR LE REVENU	PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX	IMPÔT TOTAL
Avant 5 ans	12,8 %	17,2 %	30 %
Plus de 5 ans	0 %	17,2 %	17,2 %

Même traitement que le compte-titres ordinaire (CTO) pour les retraits avant les 5 ans du PEA : flat tax 30 %. Ensuite, profitez de la niche fiscale PEA : **pas d'impôt sur le revenu si vous faites des retraits après les 5 ans de votre PEA !**

Les prélèvements sociaux et impôts ne sont prélevés que sur les gains et seulement lors des retraits. Ainsi, tout au long de la vie du PEA, vous n'avez pas de dividendes à déclarer ni impôt sur la plus-value quand vous vendez., car l'imposition se fait à la sortie sur la plus-value. En effet, le PEA est une enveloppe fiscale tout comme l'assurance-vie et on peut capitaliser en son sein sans "frottement fiscal".

💡 Les prélèvements sociaux (PS) sont distingués en fonction de la date de réalisation, il n'est donc pas nécessaire de fermer le PEA avant une hausse de PS. Il suffit de "toiletter" les lignes qui ne plaisent plus. Projet de loi de finances (PLF) 2018 : maintien de l'application des taux de PS historiques (plus bas) pour les PEA ouverts jusqu'à fin 2017.

Loi PACTE : assouplissement des retraits et versements sur PEA

La loi PACTE a introduit un bel assouplissement du PEA en 2019. Ainsi, **sur PEA de plus de 5 ans, on peut maintenant réaliser des retraits sans clôture du PEA** et en pouvant toujours verser sur le PEA ensuite (toujours dans la limite de 150 000 € de versements au global) !

D'où l'intérêt de **prendre date au plus tôt sur le PEA**, comme pour l'assurance-vie, c'est à dire qu'il faut l'ouvrir dès que possible ne serait-ce qu'avec 100 € pour faire "mûrir" le produit.

Les dividendes peuvent être pleinement réinvestis

Les dividendes sont-ils automatiquement réinvestis ou sont-ils versés dans le compte espèces du PEA ?

- Pour les titres en direct : généralement les dividendes sont versés dans le compte espèces. Parfois, la société offre le choix de récupérer soit le dividende en liquide soit d'acheter le nombre de titres correspondants (le reliquat est versé en numéraire).
- Pour les OPCVM et trackers : cela dépend si l'OPCVM ou tracker est capitalisant (C) ou distribuant (D).

Les 3 points à retenir au sujet des dividendes en PEA

- Ce qui est expliqué dans le paragraphe ci-dessus s'applique également au CTO.
- Il faut détenir l'action la veille du détachement pour obtenir le dividende versé quelques jours plus

tard, mais le cours de l'action baissera tout autant (principe des vases communicants). En PEA il n'y a pas d'incidence fiscale, mais en [CTO](#) il vaudra mieux éviter les dividendes (donc privilégier les fonds capitalisants) car ils sont imposés.

- Le dividende touché en PEA est pratique pour permettre à l'investisseur d'utiliser ce cash pour investir dans de nouveaux titres, sans avoir à vendre des actions pour ce faire. Également pratique pour le rentier : quand le PEA a plus de 5 ans, le rentier peut retirer de son PEA le cash de son compte espèces et le virer sur son compte courant pour consommer, sans que son PEA ne soit clôturé.

Le PEA-PME

Vous pouvez également compléter vos moyens d'investir en Bourse en ouvrant le PEA-PME. Le [PEA-PME](#) est réservé aux PME européennes. Il permet d'avoir un plafond de versement supérieur : 75 000 € sur PEA-PME, en plus des 150 000 € sur PEA.

Astuce de Nicolas : *vous pouvez ouvrir votre PEA-PME chez [Bourse Direct](#) et votre PEA chez [Fortuneo](#) (ou inversement), pour avoir 2 sélections de fonds 0 % complémentaires. Intéressant, car sur les fonds 0 % il n'y a aucun frais de courtage, et 0 frais d'entrée et de sortie.*



Bien investir sur PEA

Investir en bourse n'est pas un jeu (malgré l'expression "*jouer en bourse*" que l'on déteste !) Pour bien investir sur PEA, il faut avoir une approche raisonnable. En pratique, pour limiter les risques de perte en capital et pour optimiser la performance, il faut :

- **choisir un bon PEA.** Avec peu de frais, car moins de frais c'est plus de performance nette en poche. Pour cette raison, nous fuyons les banques traditionnelles.
- **investir à long terme.** Car sur période longue, les actions progressent en moyenne à 7 % (performance annuelle lissée, donc il faut supporter les baisses périodiques sans paniquer).
- **diversifier.** On ne parle pas de diversifier sur une dizaine d'actions au hasard sur le marché européen. On parle de diversifier mondialement sur des centaines d'actions, ce qui est possible simplement avec un [ETF World](#) éligible au PEA.

➔ Pour aller plus loin : [nos 4 bonnes pratiques de l'investissement en bourse](#).

Questions fréquentes. L'essentiel à retenir

Comment fonctionne le PEA ?

Le PEA fonctionne comme une enveloppe au sein de laquelle les investisseurs peuvent loger des actions européennes (hors sociétés foncières SIIC), des fonds qui contiennent 75 % d'entreprises européennes, ainsi que des trackers et des parts de sociétés non cotées. En pratique, le PEA comporte une poche "compte espèces" et une poche "portefeuille actions", de façon à pouvoir acheter et vendre sans sortir du PEA. La particularité du PEA réside dans [sa fiscalité très avantageuse](#).

Quel est le plafond du PEA ?

Le plafond du PEA ne concerne que les versements : l'investisseur peut verser jusqu'à 150 000 euros sur son PEA. En revanche, l'encours n'est pas limité, un investisseur générant de fortes plus values peut tout à fait détenir plusieurs millions d'euros sur son PEA. Le nombre de PEA est limité à 1 par contribuable majeur et domicilié fiscalement en France.

Comment ouvrir un PEA ?

Pour ouvrir un PEA, il faut se tourner vers une banque ou un courtier spécialisé en ligne. De nos jours, [les courtiers et banques en ligne offrent les tarifs les plus intéressants](#) pour gérer son PEA et passer des ordres en ligne, sans droits de garde.

Combien rapporte un PEA ?

La rentabilité du PEA dépend naturellement de la performance des actions logées au sein du PEA. Selon la stratégie mise en œuvre, l'investisseur peut privilégier la recherche de plus-values (en phase de capitalisation) ou bien la perception de dividendes (en phase de rente). Nous expliquons [le comportement à adopter](#) pour investir en "bon père de famille" à long terme..

Quelle est la fiscalité du PEA ?

La fiscalité du PEA est très avantageuse. Les plus-values et les dividendes perçus au sein de l'enveloppe peuvent être librement ré-investis sans impôts. Les prélèvements sociaux et les impôts ne sont prélevés que sur les gains et seulement lors des retraits du PEA. En cas de retrait après les 5 ans du PEA, l'investisseur bénéficie d'un avantage fiscal significatif puisque seuls les prélèvements sociaux sont appliqués sur les gains (17,2%). En cas de retrait avant les 5 ans du PEA, l'investisseur ne bénéficie pas d'avantages fiscaux, la fiscalité par défaut sur les revenus du capital est alors appliquée (flat tax de 30 %).

Quid du PEA PME et du PEA jeune ?

Le PEA PME peut venir compléter le PEA à hauteur de 75 000 euros de versements, pour un total de 225 000 euros sur les 2 enveloppes. Mais comme son nom l'indique, l'univers d'investissement est limité aux PME Européennes. Par ailleurs, les jeunes de 18 à 25 ans rattachés au foyer fiscal de leurs parents peuvent maintenant ouvrir le PEA jeune et y verser 20 000 euros maximum.

Page suivante

Laissez un commentaire

Votre adresse e-mail ne sera pas publiée. Les champs obligatoires sont indiqués avec *

* COMMENTAIRE

* NOM

* E-MAIL

SITE WEB

LAISSER UN COMMENTAIRE

169 commentaires sur "Meilleurs PEA : comparatif 2025 et fonctionnement !"

169 commentaires



Blyh

Bonjour, Fortuneo a revu sa tarification sur PEA à partir de mars 2025. Fini la gratuité d'une transaction < 500€ par moi sur PEA

19 février 2025, 4 h 14 min

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour,

19 février 2025, 7 h 19 min

Non vous n'avez pas compris le sujet.

J'ai aussi reçu le mail de Fortuneo en tant que client.

Cela ne concerne que les "OPC partenaires", donc un non-sujet pour nous qui investissons en ETF et titres vifs.

Les ETF sont des "OPCVM normales", pas des OPCVM partenaires, donc avec la formule [Fortuneo PEA Starter on a maintenant](#) :

– la gratuité pour 1 ordre par mois inférieur à 500 € pour les ETF, les "OPCVM normales" et les titres vifs. (Sans compter l'offre spéciale 2025 avec gratuité des ordres sur les ETF Amundi). Comme avant, pas de changement !

– Et la gratuité sans limite (x ordres par mois) sur tous les OPCVM partenaires (il y a des fonds monétaires par exemple) pour les ordres supérieurs à 500 €.

RÉPONDRE



Romaric
Bonjour,

29 janvier 2025, 10 h 10 min

Dans les limites du PEA Trade Republic, je vois aussi le manque de possibilité de passer au nominatif 😊 Ce que je trouve dommage pour du Air Liquide par exemple.

Bonne journée

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Romaric,

29 janvier 2025, 11 h 52 min

Merci pour l'info !

RÉPONDRE



Pierre
Bonjour,

17 janvier 2025, 22 h 39 min

D'abord merci pour votre excellent taf ! Bon, sinon, il s'agirait de parler du sujet de 2025 ! L'ouverture du PEA de Trade Republic 😊 Qu'en pensez-vous ? Choix des ETFs, frais etc... Je sais que c'est encore assez récent, mais peut-être commencer à donner des éléments de réponses en commentaire ? 😊

Cordialement

Pierre

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Pierre,

20 janvier 2025, 13 h 58 min

Merci 😊

Bien vu, c'est un nouvel acteur intéressant : [l'offre PEA Trade Republic](#).

Je viens d'ajouter toute une partie à l'article pour donner mon avis !

Et ici notre article dédié : [avis PEA Trade Republic](#).

RÉPONDRE



Laurent G

4 janvier 2025, 19 h 24 min

bonjour, merci pour votre travail très précis et intéressant pour un non initié comme moi. cela va m'aider à passer le cap et ouvrir un pea.

RÉPONDRE



Nicolas
Merci Laurent 😊

4 janvier 2025, 20 h 39 min

RÉPONDRE



David
Bonjour,
les frais comparatifs du tableau sont-ils mis à jour régulièrement ?
Merci pour votre travail de qualité.
Cordialement.

31 décembre 2024, 2 h 02 min

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour David,

31 décembre 2024, 12 h 15 min

Oui nos comparatifs sont constamment mis à jour 😊
Mais les changements de frais sont rares. Heureusement les politiques commerciales & tarifaires des courtiers sont assez stables.
Pour investir nous avons besoin de stabilité.

RÉPONDRE



Sehl
Bonjour
Proposez vous une formation pour investir en bourse en bon père de famille?

20 mars 2024, 21 h 48 min

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour,

21 mars 2024, 9 h 09 min

Oui. Je vous invite à lire notre guide gratuit : [Comment investir en bourse ?](#)

Et [notre livre formation Investissez votre épargne !](#)

Après cela, vous serez parfaitement formé pour bien investir en bourse. (Inutile de dépenser des centaines voire milliers d'euros dans des formations bullshit de vendeurs de rêve sur YouTube et autres).

RÉPONDRE



Olivier
Bonjour Nicolas,
Petite précision sur le plafond pour l'investissement sur un PEA :
Un épargnant peut cumuler 2 PEA de type différent, c'est-à-dire un PEA bancaire et un PEA PME-ETI. Dans ce cas, l'ensemble des sommes versées sur ces 2 plans par celui-ci ne peut pas dépasser 225 000 €.
Ce plafond est relevé automatiquement à 300 000 euros pour un couple, chacun pouvant être titulaire de deux contrats PEA.
Bien cordialement,

18 mars 2024, 18 h 35 min

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Olivier,

18 mars 2024, 18 h 38 min

Oui chaque membre du couple peut avoir un PEA et un PEA-PME 😊

RÉPONDRE



CL
Bonjour Nicolas,
Je suis votre site depuis plus d'un an. Un grand merci pour votre travail instructif et précieux. Possédant un PEA (ouvert en 2020), je trouve l'article très intéressant. J'aurais besoin de quelques précisions si vous aviez la gentillesse de m'aider :
1- Quelle est la durée de vie du PEA ? Est-ce possible de garder le plan sans le clôturer ?
2- Peut-on continuer faire de versements complémentaires après 5 ans (et 8 ans) de détention?
3- Quelle fiscalité sur les revenus et PVs réalisés par de nouveaux versements versés après 8 ans ?
En vous remerciant par avance de votre retour.
CL

9 juillet 2022, 18 h 29 min

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour CL,

9 juillet 2022, 18 h 48 min

Heureux de vous aider avec nos articles !

1/ Durée du PEA illimitée, si vous ne faites pas de retrait avant les 5 ans du PEA.

2/ Oui tant qu'on n'a pas atteint 150 000 € de versements.

3/ Peu importe la date des versements, c'est l'âge du PEA qui compte :

<https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/plan-depargne-en-actions-pea/#menu4>

RÉPONDRE



sylvie
Bonjour Nicolas,

16 mars 2022, 22 h 39 min

Je souhaite transférer mon PEA vers Bourse direct ou Fortunéo. Mais j'hésite! Les frais sont à 0,99cts/achat ou vente alors que chez Fortunéo, c'est 1,95€ . Le seul inconvénient c'est que chez Bourse direct, les frais de sortie à 6€. A priori je ne pense pas sortir de cette enveloppe PEA... Comme vous connaissez les deux, au niveau du service client, lequel est-il le plus à l'écoute de sa clientèle?

Je vous remercie bien vous votre retour,

Et bonne soirée!

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Sylvie,

17 mars 2022, 10 h 29 min

Comme on l'a écrit dans le tableau (ligne "on aime") et dans le texte sous le tableau, on préfère le service client Fortuneo (on a de meilleurs retours) : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/plan-depargne-en-actions-pea/#menu3>

A titre perso, j'ai choisi Bourse Direct il y a de nombreuses années (mais client aussi Fortuneo pour le compte courant). Mais typiquement pour mes parents qui pourraient avoir plus de relations avec le service client, je leur ai recommandé Fortuneo.

RÉPONDRE



Id fix
On peut retirer des fonds non imposables avant les 5 ans dans le cadre d'une création d'entreprise

1 septembre 2021, 18 h 14 min

RÉPONDRE



Nicolas
Merci pour l'info !
Bien vu, c'est un beau cas d'exonération d'impôt.

1 septembre 2021, 22 h 12 min

RÉPONDRE



Ges
Bonjour, tout d'abord merci pour cet article que j'ai trouvé très intéressant. J'ai quelques questions supplémentaires :
1-chez FORTUNEO, quels sont les frais pour un transfert du compte PEA vers le compte courant ?
2-est ce que FORTUNEO propose un plan d'investissement programmé ? Est-il gratuit?
3-est il possible d'acheter seulement des parts d'actions chez FORTUNEO ?
Je vous remercie par avance et vous souhaite une bonne journée !

6 août 2021, 12 h 40 min

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour,

6 août 2021, 14 h 22 min

Pour répondre à vos questions :

1/ On ne peut pas transférer un PEA vers un compte courant . Mais on peut transférer un PEA d'une banque à

une autre.

Ou alors vous parlez simplement de "virement sortant" et non de "transfert" ? Chez Fortuneo : 0 frais pour virer une somme du PEA vers le compte courant.

2/ Pas à ma connaissance.

On verse sur le PEA. Puis on passe un ordre quand on veut.

Voici nos bonnes pratiques, en méthode DCA (investissement progressif) on passe un ordre par mois ou par trimestre : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/#menu3>

3/ Non on ne peut pas acheter des parts d'actions chez Fortuneo. Car on est propriétaire de x actions entières, pas de fractions.

Chez certains courtiers on achète seulement des parts d'actions car c'est en réalité le courtier qui est propriétaire des actions et pas nous. De notre côté on n'aime pas cela, car si on investit en actions c'est pour être propriétaire des titres (de notre point de vue).

RÉPONDRE



Antoine

1 mars 2022, 13 h 17 min

Bonjour, je me posais exactement la même question concernant les virements sortant.

Doit-on comprendre que chez Fortuneo un virement sortant du PEA (compte en espèces) vers un compte courant (même d'un autre établissement bancaire) est sans frais?

Un exemple contraire est que Bourse direct facture ce virement sortant 6 € ?

Merci d'avance pour vos précisions

RÉPONDRE



Nicolas

1 mars 2022, 13 h 38 min

Bonjour Antoine,

Vous avez bien compris, c'est exactement cela.

0 frais de virement sortant chez Fortuneo, mais 6 € chez Bourse Direct.

RÉPONDRE



Rodrigue

19 avril 2021, 12 h 07 min

Bonjour,

Déjà bravo pour vos explications!

Je souhaiterai savoir si il est obligé de changer de banque si nous souhaitons prendre un PEA en ligne ?

Merci à vous!

RÉPONDRE



Nicolas

19 avril 2021, 15 h 21 min

Bonjour Rodrigue,

Vous êtes libre. On peut avoir un PEA dans une banque X et rester en banque Z pour le reste.

Par exemple j'ai mes comptes courants chez Boursorama et Fortuneo.

Mes PEA (2 pour la famille) chez Fortuneo et Bourse Direct.

Mes assurances vie chez Linxea, assurancevie.com, Yomoni, etc.

Mon crédit immobilier à la Caisse d'Epargne (sans rien d'autre chez eux).

Etc.

RÉPONDRE



Allison

18 avril 2021, 16 h 59 min

Bonjour, je souhaite ouvrir un PEA et après avoir lu votre comparatif, je souhaite le faire chez Fortuneo, mais en essayant je vois que Fortuneo oblige d'ouvrir un CTO chez eux en même temps: "L'ouverture d'un PEA ou PEA-PME nécessite l'ouverture d'un compte-titres ordinaire." Est-ce normal? Les autres banques ont-elles la même pratique?

RÉPONDRE



Nicolas

18 avril 2021, 18 h 34 min

Bonjour Allison,



Oui c'est normal, c'est réglementaire, et le CTO est gratuit sans nécessité de l'utiliser.
(Et on peut détenir plusieurs CTO chez différents courtiers en bourse).

RÉPONDRE



Stéphane

11 avril 2021, 11 h 02 min

Bonjour Nicolas,

c'est toujours un plaisir de lire les articles sur le site ADI 😊 Si l'encours du PEA n'est pas limité, cela signifie qu'une fois le plafond de versement de 150 000 € atteint, on peut continuer à vendre/acheter au sein du PEA ?

Par exemple, mon PEA est valorisé à 158 000 €, je vends 5000 € d'une ligne, ça crédite ma poche espèce, puis je rachète un autre valeur pour 5000 €.

Par contre, si je retire 10 000 €, bien que le montant total descende à 148 000 €, je ne peux toujours plus faire de versement, c'est bien ça ?

Merci

RÉPONDRE



Nicolas

11 avril 2021, 12 h 55 min

Bonjour Stéphane,

Vous avez tout compris 😊

C'est le total de versements qui compte même si on sort et rentre à nouveau (150 000 €).

Et on peut très bien avoir un PEA qui dépasse 1 million d'euros de valorisation en cas de bonnes plus-values !

On peut toujours continuer à acheter et vendre au sein du PEA, c'est la poche espèces du PEA qui sert de réceptacle.

RÉPONDRE



Philippe

28 mars 2021, 14 h 57 min

Bonjour Nicolas.

Merci pour votre site. Il est très instructif. Je recherche un courtier pour ouvrir un PEA. Mes critères sont les frais les plus bas possible et la plus large gamme d'ETF éligible PEA. Quels sont vos recommandations ?

RÉPONDRE



Nicolas

28 mars 2021, 15 h 56 min

Bonjour Philippe,

Merci pour votre agréable retour.

Selon moi, ça se joue entre Fortuneo et Bourse Direct.

Tous les 2 référencent une large offre d'ETF (jamais eu de soucis pour trouver mes ETF).

Les frais sont très bas pour les 2, sans frais d'inactivité ni droits de garde, cf le tableau :

<https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/plan-depargne-en-actions-pea/#menu3>

Avec un avantage pour Fortuneo pour son meilleur service client.

RÉPONDRE



Sophie

13 mars 2021, 19 h 38 min

Bonjour,

Je voudrais savoir quels sont les avantages d'ouvrir un PEA tôt ?

Merci à vous !

RÉPONDRE



Nicolas

13 mars 2021, 21 h 33 min

Bonjour Sophie,

Les PEA de plus de 5 ans sont exonérés d'impôt sur le revenu sur les gains :

<https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/plan-depargne-en-actions-pea/#menu4>

D'où l'intérêt d'ouvrir son PEA au plus tôt (quitte à investir plus tard), pour faire tourner le compteur des années

et profiter plus tôt de l'exonération d'impôt.

C'est pareil pour l'assurance vie (mais 8 ans au lieu de 5 ans), on recommande de prendre date au plus tôt : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/av-assurance-vie/>

RÉPONDRE



Chris
Bonjour,

3 janvier 2021, 14 h 17 min

Merci beaucoup pour cet article très intéressant.

J'aurais une question concernant les 5 ans pour ne pas avoir à payer l'impôt sur le revenu de 12,8%. Les 5 ans commencent à l'ouverture de mon PEA peu-importe la somme dessus ? Imaginons que je commence par verser 1000€ pour ensuite refaire quelques virements au cours de l'année, cela change t-il quelque chose ? Est-ce qu'à chaque fois que je verse de l'argent sur mon PEA il faudra attendre 5 ans pour ressortir cet argent ou bien les 5 ans sont à compter de l'ouverture du PEA peu importe la suite ?

En vous remerciant, cordialement.

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Chris,

3 janvier 2021, 14 h 32 min

C'est la date du 1er versement qui compte, heureusement.

D'où l'importance de "prendre date" au plus tôt, quitte à ne verser que 100 € pour l'ouverture du PEA puis commencer à investir seulement des années plus tard.

Note : c'est pareil pour l'assurance vie, il faut prendre date pour profiter de l'avantage fiscal au plus tôt (cette fois à 8 ans et non à 5 ans) : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/av-assurance-vie/>

RÉPONDRE



Chris
Bonjour Nicolas,

3 janvier 2021, 15 h 29 min

Merci beaucoup pour votre réponse très rapide. Donc même si je rajoute de l'argent au bout de 4 ans et demi je pourrais retirer l'entièreté du compte une fois les 5 ans passés si je veux sans payer les 12,8% ? Excusez-moi je reformule pour être sur d'avoir bien saisi car c'est tout de même une décision importante.

RÉPONDRE



Nicolas

3 janvier 2021, 16 h 58 min

Vous avez bien compris, et même si vous avez une forte plus-value, pas d'impôt sur le revenu (les 12,80 %) si vous sortez après les 5 ans de votre PEA !

RÉPONDRE



Jon
Bonjour,

2 janvier 2021, 20 h 45 min

Quel courtier recommanderiez vous entre BforBank et Fortuneo pour un PEA qui sera amené à son plafond d'ici 3 ans, avec un horizon de placement d'une quinzaine d'année sur plusieurs ETF et quelques actions françaises en buy and hold ? J'avais ouvert ce PEA chez Bourse Direct avec une petite somme pour prendre date mais les bugs dans l'interface datée et le service client injoignable par messagerie me poussent à le transférer avant de leur confier davantage de capital.

Merci d'avance.

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Jon,

2 janvier 2021, 21 h 53 min

Pour être client chez ces différents courtiers et vu les retours que l'on a, Fortuneo sort clairement du lot. Notamment pour son service client plus disponible et efficace. Effectivement, j'ai pu constater aussi une dégradation du service client Bourse Direct, raison pour laquelle Fortuneo est passé devant dans notre comparatif : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/plan-depargne-en-actions->

[pea/#menu3](#)

De plus, dans le cadre du transfert de PEA, Fortuneo rembourse les frais de courtage (cf l'offre via la bannière sous le tableau). Et il y a des ordres offerts. Et puis 130 € de prime parrainage en transférant le PEA (ou en ouvrant avec 1000 €), vous me demanderez mon code parrain si vous le souhaitez : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/contact-et-parrainage/>

RÉPONDRE



Daniel
Bonjour,

26 décembre 2020, 11 h 46 min

Avant tout merci pour votre travail !

Peu connaisseur je souhaite investir via la plateforme trading212 car je trouve l'achat de Fractions d'actions intéressant, cependant j'ai un gros doute sur La fiscalité, donc le type de compte à ouvrir CTO ou PEA.

Mon profil : Résidant en France, je compte investir sur du long terme (20 ans), et en moyenne 250-300 euros par mois. J'ai une préférence pour les actions internationales pour leurs dividendes.

– Pouvez-vous me conseiller concernant le compte le plus adapté ?

– Pour investir via un courtier, suis-je obligé d'ouvrir mon PEA chez ce même courtier ? Ou je peux ouvrir un PEA dans une banque, et l'utiliser chez le courtier de mon choix ?

En vous remerciant d'avance !

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Daniel,

26 décembre 2020, 12 h 46 min

Ne le prenez pas mal, mais votre message est très intéressant car il condense tout ce qu'il ne faut pas faire 😊
Mes remarques :

1/ L'achat de fraction d'actions n'est pas intéressant, car vous ne serez pas propriétaire des titres. Si on investit en bourse, c'est pour être actionnaire et propriétaire, sinon il y a peu d'intérêt.

2/ Si vous voulez investir en actions internationales, alors c'est un CTO qu'il vous faut et non un PEA : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/cto-compte-titres-ordinaire/>

3/ Vous pouvez ouvrir un PEA ou un CTO chez une banque ou un courtier en bourse. Mais on ne peut pas ouvrir un produit chez X pour l'utiliser chez Y, cela n'a pas de sens. Par exemple, si vous ouvrez un PEA chez Fortuneo, alors vous investissez depuis votre espace client Fortuneo.

4/ Investir pour les dividendes est un biais comportemental bien connu. Mais en phase de capitalisation (et non de rente), ce n'est pas vraiment le plus sensé. Les sociétés qui versent de forts dividendes sont rarement les plus profitables... : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/faq-questions-bourse/#investir-emergents>

5/ The last but not the least. La "plateforme trading212" n'est qu'une application mobile. Je ne connaissais pas, vous allez chercher des "trucs" exotiques ! Ce n'est pas un courtier avec un vrai site pour investir. Et ils sont spécialisés en CFD, donc ce ne sont pas des actions physiques que l'on possède. Et ils sont basés au Royaume-Uni donc vous devrez déclarer votre compte à l'étranger tous les ans. Enfin, ils ne semblent pas habilités par l'AMF. Bref, cela semble être une "application pour jouer en bourse" (d'ailleurs sans CTO ni PEA donc bon courage pour la déclaration de revenus), et non un courtier sérieux pour investir en bourse avec des enveloppes fiscales françaises (CTO et PEA). Pas du tout notre état d'esprit et notre façon de voir l'investissement en bourse, cf nos bonnes pratiques : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/#menu3>

Les meilleurs courtiers PEA sont ici : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/plan-depargne-en-actions-pea/#menu3>

Et ici pour les courtiers CTO : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/cto-compte-titres-ordinaire/#menu2>

(La fiscalité dépend de l'enveloppe PEA ou CTO).

=> Je vous invite à lire nos articles pour investir sérieusement en bourse, en commençant par celui-ci :

<https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/>

RÉPONDRE



Daniel
Il n'y a pas de mal, c'est très bien si ça peut aider d'autres personnes^^

26 décembre 2020, 14 h 55 min

Je prends bonne note de vos remarques.

Encore merci.

RÉPONDRE



Coralie D

18 décembre 2020, 18 h 57 min

bonsoir, merci pour vos bons conseils – je suis basique : j'ai mon PEA à la BNP et je gère comme je l'ai appris quand j'étais en salle de marchés : vendre quand c'est haut et acheter quand c'est bas – je performe bien ça me va –

mais je pensais que les frais baisseraient vraiment avec la loi sur les plafonnements et au final non –

les droits d'entrée sont tjrs d'environ 2.4 à 3% sur les OPCVM BNP, pas de frais quand on vend – pas de droit de garde sur OPC Bnp mais pour 2019 2.10% des encours en frais dont rétrocessions – la nouvelle loi indique que ça doit être 0.4% max de la valeur des encours donc pour 2020 les banques devraient s'asseoir sur de belles sommes mais je n'y crois pas – mes 2 derniers achats les droits d'entrée n'ont pas été de 0.5% comme le prévoit la loi – on me répond que "frais de transactions" ce ne sont pas les droits d'entrée – etc.. qu'en pensez-vous –

bonnes fêtes Coralie

RÉPONDRE



Nicolas

18 décembre 2020, 19 h 31 min

Bonjour Coralie,

Vous confondez frais de l'enveloppe PEA, et frais des fonds de gestion :

1/ La loi vient de plafonner les frais de l'enveloppe PEA facturés par les banques et courtiers en bourse :

– 0,50 % de frais de transaction maximum (achat / vente).

– 0,40 % de droits de garde maximum par an.

=> C'est appliqué par toutes les banques et courtiers en bourse, sinon sanction.

Dans notre comparatif, les meilleurs courtiers PEA sont sans droits de garde et avec de très faibles frais de transaction (bien plus bas que BNP) : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/plan-depargne-en-actions-pea/#menu3>

2/ Les frais de gestion des fonds (facturés par les sociétés de gestion) n'ont pas été plafonnés.

Là c'est le far west, chaque société de gestion applique ses propres frais sur ses fonds.

Vous avez des frais de gestion élevés sur vos fonds de gestion BNP (autour de 2 % par an) et des droits d'entrée. C'est "normal" car se sont des fonds gérés activement.

=> De notre côté, nous n'aimons pas les fonds actifs, car ils sont très chargés en frais (comme vous avez pu le constater) et plus de 95 % sont battus sur le long terme par les fonds passifs indiciels (les trackers, alias ETF, autour de 0,30 % de frais de gestion par an seulement). Donc nous sommes partisans de l'investissement passif en trackers, je vous invite à lire notre guide sur les ETF : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/trackers-performance-investir-bourse-pea-indiciel/>

En résumé, pour bien performer en bourse, il faut choisir le bon PEA. Puis choisir les bons produits financiers (trackers plutôt que fonds actifs). Enfin, il faut adopter le bon comportement d'investisseur comme expliqué ici : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/#menu3>

RÉPONDRE



Michele

16 décembre 2020, 16 h 26 min

Bonjour . J adore votre site . J ai ouvert un PEA il y a 3 ans . J ai vendu une action avec une plus value de 1500 euros . Je n aurai pas d impôts à payer . Mais vais je devoir payer les prélèvements sociaux ? Merci d avance .

RÉPONDRE



Nicolas

16 décembre 2020, 16 h 31 min

Bonjour Michèle,

Vous pouvez faire autant de plus-value que vous voulez en PEA sans impôt sur le revenu ni prélèvements sociaux, tant que vous ne sortez pas du PEA par virement externe : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/plan-depargne-en-actions-pea/#menu4>

RÉPONDRE



JJFF

27 novembre 2020, 15 h 39 min

Bonjour,

Pour info, chez BforBank, les frais pour ordres de titres non cotés ont évolué depuis juillet 2020 :

"Inscription et cession de titres non cotés : 0,10 % (et maximum 500 €)."

Il n'y a pas mieux pour ceux qui investissent en crowdfunding !

Bien à vous !

Jean

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour,

27 novembre 2020, 21 h 18 min

Super, merci pour l'info !

Effectivement, c'est parfait pour investir en crowdfunding :
<https://avenuedesinvestisseurs.fr/category/crowdfunding/>

RÉPONDRE



Andréa
Bonjour,

20 novembre 2020, 20 h 32 min

Je souhaite commencer à investir en bourse, je lis donc vos articles très intéressants et bien construits, facile à comprendre.

Donc, si j'ai bien compris, investir à partir d'un CTO est plus risqué qu'à partir d'un PEA. Mais lorsque que je veux ouvrir un PEA (sur Fortuneo par exemple), je suis obligée d'ouvrir un CTO. Le fait que ce CTO soit actif cela ne risque pas d'engendrer des frais, est-ce que je peux avoir un CTO actif sans y mettre de l'argent dessus et n'y investir en bourse avec ?

Merci d'avance pour votre éclaircissement,

Cordialement
Andréa

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Andréa,

20 novembre 2020, 20 h 41 min

Il y a un malentendu, investir en CTO n'est pas foncièrement plus risqué qu'en PEA. Ce sont juste 2 outils différents, tout dépend comment vous utilisez ces outils (comment vous investissez dessus). Et 2 enveloppes avec une fiscalité différente.

Oui les courtiers en bourse ouvrent règlementairement le CTO à l'occasion de l'ouverture du PEA. Notamment Fortuneo vous ouvrira en même temps le compte titres ordinaire (CTO). C'est normal, c'est règlementaire, et c'est gratuit sans nécessité de l'utiliser.

RÉPONDRE



Keta
Bonjour,

17 novembre 2020, 3 h 22 min

Je cherche des conseils parce que je me rends compte que je suis un novice, et je ne me suis jamais vraiment intéressé à mes comptes. Maintenant, je me rends compte que j'ai tous fait mal, depuis le début, et j'aimerais remettre de l'ordre dans mes compte.

1. Je suis client à la CE

2. J'ai un CTO et un PEA (ouvert en 2008)

– J'ai toujours acheté mes actions sur mon CTO, J'ai un peu plus d'une dizaine de lignes pour 35k€, avec pour aujourd'hui une +value d'environ 2500€.

– Je me suis rendu compte "ce weekend" (et oui 😊) que mes titres étaient sur mon CTO et non sur mon PEA.

J'aimerais donc tout sortir de mon CTO pour le transférer sur mon PEA, en essayant de ne pas générer de +value sur le CTO.

J'ai plusieurs questions si qq1 peut m'aider:

– Comme mon PEA a + de 10ans, est-il toujours possible d'y faire des versements? même de 30K€? → le but serait de racheter mes titres à travers mon PEA et part la meme occasion revoir mes PRU?

– Les actions que je souhaiterais vendre de mon CTO seront-elles imposés à 30%, même si je les ai depuis + de 5ans?

Que feriez vous à ma place?

Certains vont bien rire en me lisant, je ris jaune également mais j'aurais besoin d'un peu d'aide.

En vous remerciant,
Cdt,
Keta

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Keta,

17 novembre 2020, 8 h 53 min

Ce n'est pas grave, on est tous bienveillants ici, et il vaut mieux se rendre compte maintenant de son erreur que jamais. Et puis votre "conseiller" est responsable, il aurait dû vous conseiller sur la différence entre PEA et CTO et vous recommander le PEA pour les valeurs éligibles.

1/ Si vos valeurs CTO sont éligibles au PEA, alors vous pouvez investir sur PEA.

2/ Vous pouvez toujours verser sur votre PEA, quel que soit son age, tant que vous n'avez pas atteint le plafond de 150 000 € de versements.

3/ Sur CTO, vous serez imposé sur les plus-values réalisées. Vous ferez le bilan en 2021 des PV 2020 dans votre déclaration de revenus. Cf la fiscalité du CTO, vous pourrez choisir la flat tax 30 % sur la plus-value globale, ou le barème de l'IR avec un abattement pour durée de détention : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/cto-compte-titres-ordinaire/#menu3>

Bonus : plutôt que d'investir sur des titres vifs, je vous invite à vous informer sur les trackers pour diversifier efficacement (ça peut être l'occasion de faire le ménage dans votre portefeuille pour repartir sur une base plus saine) : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/trackers-performance-investir-bourse-pea-indiciel/>

Et voici les 4 bonnes pratiques de l'investissement en bourse sur le long terme : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/#menu3>

RÉPONDRE



Stéphane
Bonjour,

15 novembre 2020, 11 h 23 min

j'apporte ici un retour d'expérience sur Fortuneo.

J'y avais déjà mon compte commun avec me femme (carte bancaire gold master card gratuite pour tous les 2) et j'y ai transféré mon PEA l'été dernier et j'en suis très satisfait.

Le service clientèle est disponible et compétent (pour les rares fois où j'ai appelé). J'imaginai au départ pouvoir conserver mon PEA dans ma banque traditionnelle où j'y ai encore mon compte courant personnel, mais obligation de passer par le conseiller pour acheter des trackers, ce qui était contraignant. Donc, j'ai vite pris la décision...

De plus, j'avais un produit structuré sur mon PEA et Fortuneo a accepté de le conserver sans avoir à le vendre alors que chez Bourse Direct, il aurait fallu le vendre avant le transfert.

J'apprécie l'interface du site web, fonctionnelle et intuitive, sur Windows ou Android. J'achète mensuellement du tracker world et c'est simple.

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Stéphane,

15 novembre 2020, 11 h 42 min

Merci pour votre retour, c'est précieux pour les lecteurs !

J'ignorais que Fortuneo accepte les transferts de PEA qui contiennent un produit structuré (produit contraignant qui force souvent la sédentarisation...), excellente nouvelle !

RÉPONDRE



Yehiri
Bonjour

12 novembre 2020, 5 h 29 min

Merci pour vos merveilleux articles. Félicitations 🎉

Je souhaite ouvrir un pea qui suit l'indiciel du CAC40 sur FORTUNEO. Mais je ne sais pas quoi choisir. Pouvez vous m'aider à savoir quels sont les différents lignes proposées s'il vous plaît. Merci d'avance

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour,

12 novembre 2020, 9 h 11 min

Merci 😊

Vous êtes libre d'ouvrir l'outil que vous voulez, en l'occurrence le PEA Fortuneo : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/plan-depargne-en-actions-pea/#menu3>

Et ensuite, une fois l'outil ouvert (on n'investit pas au moment de la demande d'ouverture, il faut attendre

l'ouverture), vous êtes libre d'investir comme vous le souhaitez (dans la limite des possibilités de l'outil).
Sur PEA vous pouvez investir sur des sociétés en particulier ou sur des fonds.
Je comprends que vous souhaitez investir sur un fonds indiciel, en l'occurrence le tracker ETF CAC 40.

Je vous invite à lire notre article sur les trackers : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/trackers-performance-investir-bourse-pea-indiciel/>

Chez Fortuneo, il y a un champ recherche, quand votre PEA sera ouvert vous pourrez trouver un ETF CAC 40, par exemple Lyxor CAC 40 ou Amundi CAC 40.

Et ici dans le tableau nous listons les ETF les plus populaires (Europe, Monde, USA, émergents... généralement on investit sur des zones larges pour bien diversifier, car le CAC 40 n'est investi que sur la France c'est à dire moins de 4 % du marché mondial et historiquement ce n'est pas l'indice le plus performant malheureusement...) : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/trackers-performance-investir-bourse-pea-indiciel/#choisir>

RÉPONDRE



Mathieu

4 novembre 2020, 18 h 48 min

Bonjour,

Merci pour vos articles qui sont très instructifs. J'ai 59 ans et je serai peut être intéressé d'ouvrir un pea chez Fortuneo.

Je voudrai savoir si on est obligé d' utiliser la plateforme Live trader qui me semble bien compliqué.

Quand on est débutant en bourse comme moi , le courtier Fortuneo est il conseillé?

Cordialement.

Mathieu

RÉPONDRE



Nicolas

4 novembre 2020, 18 h 53 min

Bonjour Mathieu,

Fortuneo est justement très adaptée pour les débutants et les épargnants "passifs". Avec son interface simple et le service client disponible et professionnel.

Pour le trading plus actif, Fortuneo propose effectivement une plateforme Live Trader, mais personnellement je n'y touche pas, on n'en a pas besoin...ce n'est d'ailleurs pas l'esprit de l'investissement "bon père de famille" que nous prônons. L'interface simple suffit amplement.

RÉPONDRE



Frédéric

28 octobre 2020, 23 h 31 min

Bonjour,

Bravo pour cet article très clair et instructif.

Etant divorcé et mon fils de 20 ans n'étant pas rattaché à mon foyer fiscal (je lui verse une pension, enfin à sa mère), il est rattaché au foyer fiscal de sa mère, est-ce que je peux lui ouvrir un PEA-JEUNE malgré tout ?

Cordialement,

Frédéric

RÉPONDRE



Nicolas

29 octobre 2020, 9 h 45 min

Bonjour Frédéric,

Votre fils peut avoir un PEA à son nom s'il est majeur.

Mais s'il est rattaché à un foyer fiscal (le vôtre ou un autre), alors ce sera un PEA jeunes.

RÉPONDRE



Damien

14 octobre 2020, 1 h 08 min

Bonjour,

Deja un grand merci à vous pour votre site et votre honnêteté qui m'ont permis d'ouvrir 3 AV (Linxea Avenir, Linxea Spirit et Nalo) et un PEA chez Binck que je suis en train de transferer chez Bourse Direct à cause de leur service client vraiment pas au top. Je compte à long terme avoir environ 50% de mon epargne (qui s'élève à 110000euros) en action et l'autre en fonds euros ou obligations. Pour l'instant j'ai une grande partie de mon épargne en livrets en banque, hier j'ai transféré 15000 euros sur mon PEA.

Pensez vous qu'investir directement dans des ordres sur 2 trackers monde en en prenant jusqu'à en acheter pour 15000 euros est plus risqué que de l'espace sur quelques mois ou quelques années pour éviter d'acheter tout au

mauvais moment ou ça n'a pas trop d'importance ?

Merci encore de votre temps.

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Damien,

14 octobre 2020, 11 h 55 min

Avec plaisir.
Effectivement le service client Binck s'est tellement dégradé que nous avons fini par les éliminer de notre classement.

Nous sommes partisans de l'investissement progressif et régulier. On l'explique ici, dans nos bonnes pratiques de l'investissement en bourse : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/#menu3>

RÉPONDRE



Axel
Bonjour,
Merci pour tout votre contenu de grande qualité.

12 octobre 2020, 18 h 35 min

Possédant un PEA ouvert il y a un mois chez Boursorama, mais n'ayant pas encore investi dans quelconque ETF, je pense le transférer chez Fortuneo . Mon PEA étant vide, le délai de transfert reste t'il de plusieurs semaines (3-4)?

En parallèle de mon PEA, pensez vous qu'il est intéressant et possible d'avoir un placement en gestion pilotée chez Yomoni en espérant aussi un rendement moyen de 7% min?

Merci pour vos retours

Axel

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Axel,

12 octobre 2020, 19 h 43 min

Même avec un PEA vide, il vaut mieux compter 1 mois de délai dans le cadre d'un transfert d'un établissement à un autre. Car la banque perdante ne sera pas pressée...

Je trouve qu'une bonne assurance vie en gestion pilotée est complémentaire au PEA. Car il y aura diversification sur des investissements hors actions : obligataire, matières premières, etc. Ceci dit, pour obtenir une espérance de rendement de 7 % en annualisé, il faut tendre vers un profil dynamique.

<https://avenuedesinvestisseurs.fr/av-assurance-vie/gestion-pilotee/>

RÉPONDRE



Manuel
Bonjour, possédant une assurance vie en gestion pilotée chez Yomoni (profil 8), je souhaiterais ouvrir, en parallèle, un PEA et faire une gestion passive en investissant principalement en ETF (world, pays émergents). Mais est-ce que cela est pertinent sachant que Yomoni investit aussi principalement en ETF? Ne devrais-je pas diversifier un peu plus mes choix en trackers dans mon PEA ou cela peut-être suffisant ?

9 octobre 2020, 23 h 45 min

Merci infiniment pour vos éclaircissements.

Cordialement,

Manuel

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Manuel,

10 octobre 2020, 7 h 36 min

Yomoni a une allocation plus diversifiée que ce qu'on peut faire en PEA. Il y a par exemple de l'obligataire, du monétaire, des matières premières...notre avis sur la gestion pilotée Yomoni : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/yomoni-avis-gestion-pilotee/>

Mais un PEA en gestion libre est intéressant si vous voulez investir davantage sur telle ou telle zone (ETF World, US, EM...) voire sur tel ou tel titre vif (Total, LVMH, etc.) en étant libre de vos choix.

ET aussi parce qu'il y aura moins de frais de gestion sur PEA : seulement les frais propres à l'ETF (autour de 0,30 % par an) versus 1,60 % par an sur une gestion pilotée comme Yomoni.

Assurance vie ou PEA ? Notre article :

<https://avenuedesinvestisseurs.fr/assurance-vie-ou-pea-que-choisir/>

En résumé : les deux sont complémentaires.

RÉPONDRE



Edouard

5 octobre 2020, 15 h 53 min

Merci beaucoup pour votre retour, je n'avais pas vu que c'était pour le cumul des 2.

Si vous avez un retour d'homunity à ce sujet, je suis preneur

RÉPONDRE



Nicolas

5 octobre 2020, 15 h 58 min

Edouard,

J'étais intrigué et j'ai appelé Homunity pour savoir.

Comme je le craignais, possible légalement, mais impossible opérationnellement de loger du crowdfunding en PEA PME, car les courtiers en bourse appliquent beaucoup de frais sur le crowdfunding et ont des exigences compliquées (15 000 € par ligne...)

RÉPONDRE



Edouard

5 octobre 2020, 11 h 49 min

Bonjour,

Le plafond du PEA-PME est passé à 225000€ avec la loi PACTE, et permet maintenant d'héberger des titre de crowdfunding immobilier, pourriez vous nous éclairer sur ces nouvelles mesures? (peut-être un petit article?)

Cordialement

RÉPONDRE



Nicolas

5 octobre 2020, 12 h 03 min

Bonjour Edouard,

Attention car c'est le plafond global de versements en PEA + PEA-PME qui s'élève à 225 000 €. Donc si vous versez 225 000 € en PEA-PME, vous ne pouvez plus rien verser en PEA. En pratique, il faudra plutôt considérer que l'on peut verser 150 000 € en PEA + 75 000 € en PEA-PME.

Effectivement on peut maintenant héberger des investissements en crowdfunding immobilier en PEA-PME. Depuis la loi PACTE, en théorie. Cela donnerait un avantage fiscalement. Mais pour la mise en œuvre opérationnelle, nous n'avons pas de retour, il faudrait avoir avec Homunity (nous allons aussi leur demander de notre côté) : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/crowdfunding-immobilier-homunity/>

RÉPONDRE



Alaric

4 octobre 2020, 22 h 55 min

Bonsoir Nicolas,

Merci pour cette page bien utile. Savez-vous s'il est possible d'investir automatiquement une somme donnée chaque mois sur un ETF dans un PEA ? Si oui, cela est-il soumis à la condition que le PEA soit dans la banque principale de l'investisseur ?

Merci !

RÉPONDRE



Nicolas

5 octobre 2020, 11 h 56 min

Bonjour Alaric,

Vous pouvez mettre en place un virement automatique de votre compte courant vers votre PEA.

Mais l'argent arrive sur le compte espèces du PEA. Donc ensuite il faut passer l'ordre "manuellement" pour investir quand vous le souhaitez.

Et même si vous avez déjà alimenté la poche espèces du PEA, vous ne pouvez pas programmer un investissement automatique régulier sur telle ou telle valeur.

Si vous cherchez cela, il faut plutôt ouvrir une banque assurance vie et mettre en place des versements

Si vous cherchez cela, il faut plutôt ouvrir une bonne assurance vie et mettre en place des versements programmés. (En assurance vie, versement et investissement se font en même temps). Sur une bonne gestion pilotée investie en trackers par exemple : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/av-assurance-vie/gestion-pilotee/>

RÉPONDRE



Jonathan

4 septembre 2020, 19 h 44 min

Bonjour,

Tout d'abord merci pour le travail fourni afin d'aider les personnes qui n'y connaissent pas grand chose (comme moi) à pouvoir prendre leurs finances en main.

J'aurai deux questions pour avancer :

– Ayant un PEL qui aura 15 ans en décembre prochain, mieux vaut-il que je laisse encore mon argent (dont je n'ai pas besoin dans l'immédiat) sur ce livret ou bien serait-il plus judicieux de l'investir ailleurs ?

– Possédant un PEA constitué uniquement de parts sociales C au Crédit Mutuelle, puis-je le transférer vers n'importe quelle banque en ligne ou plutôt vers une banque ayant pour assureur le Crédit Mutuelle (ex: Fortuneo) ?

Merci d'avance pour vos éclaircissements.

RÉPONDRE



Nicolas

4 septembre 2020, 20 h 01 min

Bonjour Jonathan,

Vous avez un PEL ancienne génération, très bien rémunéré (2,50 % au lieu de 1 % brut pour les nouveaux PEL), cf le tableau ici : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/placements-monetaires/plan-epargne-logement/>

Pour un placement sécurisé, dans notre contexte de taux bas, c'est énorme. Vous ne pourrez pas avoir mieux rémunéré en épargne sécurisée. Donc c'est précieux.

Quant à vos parts sociales, c'est une épine dans le pied pour un transfert de PEA. Dans les autres banques il n'y a pas de parts sociales, donc si on veut transférer son PEA il faut d'abord vendre les parts sociales. Et on ne peut pas vendre n'importe quand généralement, il y a des "fenêtres de vente" à ne pas rater. C'est vraiment un produit spécial, qui sédentarise les clients.

RÉPONDRE



STEPHANE

4 septembre 2020, 12 h 50 min

Bonjour, que pensez-vous de Degiro ? Il me semble compétitif mais vous ne les avez pas pris en compte dans votre comparaison.

Merci

RÉPONDRE



Nicolas

4 septembre 2020, 19 h 09 min

Bonjour Stéphane,

Degiro ne propose pas de PEA, seulement le CTO.

Et ils figurent en excellente position dans notre comparatif des meilleurs CTO : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/cto-compte-titres-ordinaire/>

RÉPONDRE



Adrien

28 août 2020, 10 h 15 min

Bonjour,

Merci pour vos articles qui prennent le temps de tout expliquer, ainsi que de votre réactivité dans les commentaires, c'est vraiment appréciable, je ne sais pas comment vous faites !

Ma question est la suivante : je voudrais investir en bourse pour faire 2 choses : faire du stock picking sur les marchés internationaux (y compris titres américains et asiatiques), et en parallèle bénéficier de la fiscalité avantageuse du PEA via un courtier compétitif, avec un bon niveau de service (donc pas Binck si j'en crois les récents commentaires), et surtout qui donnerait un large éventail de trackers (hedgés par exemple).

Pour répondre à ces 2 objectifs je comptais ouvrir un CTO et un PEA ? Est-il possible de les ouvrir simultanément chez un même courtier ?

Merci beaucoup pour vos lumières !

RÉPONDRE



Nicolas

28 août 2020, 11 h 20 min



Bonjour Adrien,

Bien vu, le PEA pour les trackers (et stock picking Européen) et le CTO pour le stock picking international. On peut ouvrir PEA et CTO chez le même courtier, c'est commode de rassembler les 2 chez le même intermédiaire.

Et dans un second temps, on peut ouvrir plusieurs CTO si besoin particulier. Notre comparatif des CTO : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/cto-compte-titres-ordinaire/>

De toute façon, en pratique, si vous ouvrez le PEA Fortuneo, Fortuneo vous ouvrira en même temps le compte titres ordinaire (CTO). C'est normal, c'est réglementaire, et c'est gratuit sans nécessité de l'utiliser. Je ne suis pas sûr que Bourse Direct ouvre automatiquement le CTO aussi, mais ce serait normal.

RÉPONDRE



François

27 août 2020, 11 h 07 min

Bonjour,

J'ai voulu ouvrir un PEA chez Binck courant avril 2020, les démarches ont fortement traîné et toutes ouvertures de PEA chez Binck aurait été suspendu depuis juillet 2020. J'ai réussi à joindre le service client et apparemment Binck serait en cours de rachat par Saxobank. Le conseiller m'a dit qu'il espère que la situation serait débloqué certainement au alentour de janvier 2021. Et que si je voulais annulé mon ouverture de compte j'avais juste à envoyer un e-mail avec mon nom pour notifier mon souhait d'abandon d'ouverture de PEA. Sinon lorsque Saxo aura repris les choses en main si les conditions (tarifs ...) d'ouverture du PEA change je devrais de nouveau signer un contrat avec Saxo.

Donc mes différentes questions sont :

- 1 – Est-ce que d'autre personne sont dans le même cas que moi ?
- 2 – Est-ce qu'un simple e-mail suffit vraiment pour annuler l'ouverture ?

C'est plus un témoignage pour dire qu'il n'est plus possible d'ouvrir de PEA chez BINCK pour le moment, que de vrai question, mais je serai intéresser de savoir combien de personne sont dans le même cas que moi.

Pour plus de précision mon dernier contact avec un conseillé de Binck date du 26/08/2020

Cordialement

François

RÉPONDRE



Nicolas

27 août 2020, 11 h 16 min

Bonjour François,

Nous avons également eu vent de ce blocage des ouvertures PEA chez Binck. Mais différentes sons de cloche selon les conseillers : pour certains ce serait définitif.

D'ailleurs le rachat de Binck par Saxo Bank est déjà effectif depuis fin 2019, on en parle ici : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/binck-avis-courtier-en-ligne/>

Et cela coïncide avec la chute de qualité de service que l'on a constaté chez Binck depuis fin 2019. D'où le fait que notre classement des meilleurs PEA a été revu, maintenant Binck est au fond du classement, c'est devenu chaotique depuis 1 an environ.

RÉPONDRE



François

27 août 2020, 11 h 22 min

Ok merci, pour votre réponse très rapide, je me suis permis de mettre le commentaire quand j'ai vu que Binck apparaissait dans l'article. Je vais envoyer l'e-mail pour notifier l'interruption d'ouverture de PEA chez eux.

Cordialement

RÉPONDRE



francois

10 août 2020, 23 h 07 min

Bonjour et merci pour cette mine d'informations. Pourriez vous m'indiquer ce que sont les "fonds 0%" que vous évoquez dans votre comparatif des différents courtiers ? S'agit-il de fonds actifs sans frais ou de fonds passifs type etf ? Merci d'avance.

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour François,

11 août 2020, 19 h 34 min

Fortuneo et Bourse Direct proposent d'investir sur des fonds à 0 % de frais (ils ont négocié auprès des sociétés de gestion). Ce sont uniquement des fonds actifs, sans frais de courtage ni frais d'entrée / sortie. Mais il y a quand même les frais de gestion (en moyenne 2 % par an sur les fonds actifs).

A comparer aux fonds passifs (les fonds indiciels : ETF et trackers) qui sont aussi sans frais d'entrée / sortie, mais avec des frais de gestion en moyenne de seulement 0,30 % par an. Fortuneo et Bourse Direct proposent aussi un bon choix de trackers, notamment les plus populaires : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/trackers-performance-investir-bourse-pea-indiciel/>

RÉPONDRE



John
Bonjour Nicolas,

10 août 2020, 13 h 10 min

Super article merci !

J'ai un contrat LinXea avenir, es-ce que si j'ouvre un contrat LinXea Pea Avenir, je conserve ma protection de 70 000€ par assureur sur mon assurance vie ? Du coup es-ce que pour conserver cette protection il faut additionner les 2 contrats ou c'est indépendant ?

Merci pour votre réponse,
Jonathan

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Jonathan,

10 août 2020, 22 h 25 min

La garantie sur les assurances vie et PEA assurance est de 70 000 € par assureur. Si vous avez 2 contrats du même assureur, cela ne se cumule pas, la garantie reste à 70 000 €.

Mais vous avez aussi un PEA assurance Linxea assuré par Generali pour changer de Suravenir : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/linxea-avis-assurance-vie-en-ligne-courtier/#scpi>

Ceci dit, attention, il s'agit de PEA assurance, bien différence du PEA bancaire (le PEA classique présenté dans cet article). Sur PEA assurance vous ne pourrez pas investir en titres vifs (Air Liquide, LVMH par exemple) mais seulement sur des fonds. On préfère généralement les PEA bancaires.

RÉPONDRE



Isabelle
Bonjour,

6 août 2020, 23 h 49 min

J'ai un compte assurance-vie chez Axa depuis fin 2017 sur lequel je verse 50 € par mois, à l'époque je ne gagnais pas beaucoup, je pourrais aujourd'hui mettre plus mais je ne me suis jamais repenché dessus. Le problème est qu'en plus de ces versements je paie 4,50 € de frais à chaque fois et je trouve cela énorme alors que d'après mon conseiller c'est tout à fait normal et ces frais me seront reversés lorsque le compte aura huit ou dix ans, je ne sais plus trop.

Je ne connaissais pas le PEA avant la lecture de votre article, complet et bien expliqué par ailleurs. Si j'ai bien compris, je ne dois pas fermer mon assurance-vie pour conserver mon ancienneté, mais le PEA ayant l'air plus intéressant, ferais-je mieux d'arrêter de l'utiliser (mon AV) et tout passer sur un PEA (et verser plus, au passage) ?

J'ai un compte courant chez Boursorama et un compte secondaire chez Fortuneo.

Merci, bonne continuation.

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Isabelle,

7 août 2020, 10 h 24 min

Le PEA n'est pas plus intéressant que l'assurance vie (AV) et l'AV n'est pas plus intéressante que le PEA.

En fait, ces 2 enveloppes sont toutes les 2 très intéressantes en fonction de vos investissements. Les 2 sont complémentaires et selon nous indispensables pour tous les épargnants.

Notre article assurance vie ou PEA : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/assurance-vie-ou-pea-que-choisir/>

Donc il faut ouvrir 1 PEA et plusieurs AV, mais il faut surtout bien choisir, car il y a des dizaines de PEA et des dizaines d'AV.

Vous avez une AV qui vous prélève des frais exorbitants. Vous pouvez arrêter de verser dessus et vous pouvez éparpiller sur une ou plusieurs bonnes AV : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/av-assurance-vie/les->

Et pour le PEA, vous êtes ici sur le bon article pour choisir un bon PEA chez le bon courtier en bourse.

RÉPONDRE



Isabelle
Bonjour Nicolas,

9 août 2020, 23 h 59 min

Merci pour cette réponse rapide et précise, je vais demander à mon conseiller Axa d'arrêter les prélèvements, mais laisser l'argent dessus et ne plus y toucher pour conserver l'argent et l'ancienneté, bien que je me doute qu'il va essayer de me convaincre de continuer ou passer à autre chose (il a déjà essayé de me vendre une prévoyance puis un PERP).

Je vais ouvrir un PEA chez Fortuneo avec votre lien de parrainage puis me former, quant à l'AV je vais aussi en ouvrir un autre sur une banque en ligne, le site Axa est inutile je suis obligé de tout faire par le conseiller alors que les interfaces de banques en ligne me permettent de tout faire moi-même.

Merci et bonne continuation.

RÉPONDRE



Nicolas
Disons que son rôle est surtout de vendre, ce que j'apprécie en tant qu'actionnaire AXA 😊

10 août 2020, 22 h 20 min

Pour ce qui est de la formation pour l'investissement en bourse, cela peut se résumer en 4 règles simples à appliquer sur le long terme : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/#menu3>

RÉPONDRE



Yvonne
Bonjour Nicolas,

26 juillet 2020, 18 h 30 min

C'est la première fois que je commence à y voir plus clair.

Merci beaucoup, vous rendez service à plein de gens par vos explications déroulées de manière très pédagogique.

Vous recommandez Fortuneo; j'y ai transféré il y a quelques années un PEA (investi sur un seul titre) qui dort depuis 2003. En m'aidant de votre capture d'écran PEA Fortuneo, j'ai tenté de vendre les 6 parts de LBPAM ISR Actions Focus France que je détiens. Refus! =

"d'après votre profil investisseur, vous n'avez pas la connaissance/expérience suffisante pour appréhender les caractéristiques/risques de cette transaction. Mettez à jour votre profil (vos paramètres OPC (FCP, SICAV))".

Ce que j'ai fait, mais ils n'en tiennent pas compte.

J'ai mal répondu aux questions sur les SICAV? Incroyable cet examen de passage!

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Yvonne,

26 juillet 2020, 19 h 42 min

Merci pour votre agréable retour.

Je comprends que cela puisse être ennuyant, mais il faut régulièrement mettre à jour son profil investisseur. C'est une obligation légale, le législateur souhaite protéger ainsi les épargnants.

Donc vous devez mettre à jour votre profil, et si ça coince (ce qui peut arriver quand on n'a pas toutes les réponses aux questions), il est possible de cliquer sur un bouton "forcer" ou "débloquer" (si ma mémoire est bonne, je n'ai plus le terme exact en tête). Ainsi, on est jugé apte et on peut ensuite passer tous les ordres voulus.

RÉPONDRE



Yvonne
D'accord, je vois, merci.
Dernière question, désolée:

26 juillet 2020, 20 h 17 min

si je vends toutes les parts de l'unique titre détenu dans mon PEA, est-ce que je peux racheter dans la foulée un ETF world sans que mon PEA soit considéré clôturé dans l'entre deux?

ETF comme

LYXOR CORE MORNINGSTAR USC (DR)UCIT ou

LYXOR MSCI EMUESG TREND LEADERS (DR) UCITS ETF

(que j'ai du mal à trouver sur le site fortuneo....)

RÉPONDRE



Nicolas

26 juillet 2020, 20 h 55 min

Oui bien sûr, vous pouvez vendre toutes vos actions sur PEA sans que le PEA ne soit fermé. Pour fermer un PEA, il faut expressément demander la clôture. Sinon on achète et vend librement. Et pour chercher des titres ou fonds / trackers, il vaut mieux taper le code ISIN pour trouver facilement.

RÉPONDRE



Gwen

25 juillet 2020, 12 h 07 min

Bonjour!

Je vous remercie pour votre site qui est très utile!

Je voudrais savoir si je passe un ordre à cours limité et que je ne suis pas servi, si un jour le cours atteint la limite que j'ai fixé est-ce que l'ordre sera passé? ou est-ce que le jour ou je passe l'ordre s'il ne passe pas, je peux oublier l'ordre et en repasser un autre ?

Autre question. Comment distinguer les ETF entre les différents émetteurs ? Par exemple le l'etf monde amundi vs l'etf monde lyxor ? Ils ont souvent les mêmes caractéristiques mais n'ont pas la même valeur sur le marché. Comment choisir ? Une valeur plus grande indique quoi ?

Désolée pour mes questions un peu naïves/bêtes. Je n'y connais pas grand chose pour l'instant sur le sujet 😊

Merci beaucoup pour votre implication et aide!

RÉPONDRE



Nicolas

25 juillet 2020, 13 h 52 min

Bonjour Gwen,

Ce sont des questions pertinentes 😊

Dans la capture d'écran au sujet du passage d'ordre, au début de l'article, vous voyez le champ "validité". Par défaut, il s'agit du jour. Donc si l'ordre n'est pas exécuté dans la journée parce que la limite que vous avez fixé n'a pas été atteinte, il faudra repasser un ordre. Sinon, vous pouvez changer le champ validité pour mettre par exemple "jusqu'à la fin du mois". Ou "à révocation" pour que l'ordre soit exécuté sans limite de temps.

Pour les ETF trackers (et même les actions en général), le montant du cours n'indique pas grand chose. Entre ETF Lyxor World à 16 € ou ETF Amundi World à 300 € peu importe, malgré la différence de prix (cours) cela n'indique pas une différence de valeur. Et ces 2 trackers évoluent à l'identique dans le temps selon l'évolution du marché, c'est le principal. Ceci dit, vu le cours, le Lyxor est plus adapté aux petits budgets.

On en parle ici : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/trackers-performance-investir-bourse-pea-indiciel/>

Et ici : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comment-choisir-trackers-etf/>

RÉPONDRE



Bel

23 juillet 2020, 15 h 47 min

Bonjour Monsieur,

Tout d'abord, je tiens à marquer la qualité du contenu présente c'est vraiment très intéressant.

Je souhaitais savoir si le PEA Jeune est également éligible (comme le PEA Classique) aux actions comme l'Oréal, LVMH, Sanofi etc...?

Merci pour votre retour.

Bonne journée.

RÉPONDRE



Nicolas

23 juillet 2020, 17 h 07 min

Bonjour,

Merci pour votre agréable retour.

Les actions éligibles au PEA sont également éligibles au PEA jeune, c'est le même univers d'investissement.

Bonne journée,

Nicolas

RÉPONDRE



Cedric
Bonjour,

6 juin 2020, 4 h 17 min

Tout d'abord, je vous remercie de partager autant d'informations, c'est vraiment très utile.

J'ai quelques questions:

- Selon vous, il y a une différence entre le PEA assurance et le PEA banque ? Si oui lequel conseillez-vous et pourquoi ?
- Comment fait-on pour savoir si les dividendes sont capitalisant ou distribuant ?

Merci d'avance

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Cédric,

6 juin 2020, 11 h 04 min

Pour répondre à vos questions :

1/ On répond à cette question dans notre FAQ bourse, question 13 : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/faq-questions-bourse/>

2/ Pour les titres vifs qui distribuent des dividendes, la question ne se pose pas : distribution. Pour les fonds d'investissement (y compris trackers), il faut lire la fiche DICI du fonds (document d'information clé pour l'investisseur) pour savoir si les dividendes sont distribués ou capitalisés.

RÉPONDRE



Mac
Bonjour,

15 juin 2020, 22 h 20 min

Je possède déjà un PEA dans une banque. Je souhaiterais ouvrir un Compte d'Épargne Financière Pilotée sur un profil offensif (éligible PEA) dans un autre établissement. Est-ce que ce CEFP est considéré de comme fait comme un PEA? Sinon peut-on cumuler les avantages fiscaux sur les deux produits?

Merci pour votre éclairage.

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Mac,

15 juin 2020, 22 h 37 min

Le CEFP n'est pas un PEA, c'est un CTO. C'est juste le nom marketing du CTO en gestion pilotée de Boursorama. Et c'est un CTO avec une gestion pilotée très décevante d'ailleurs.

Nous en avons justement parlé en commentaire ici le 4 juin :

<https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/>

Je vous invite à lire notre article sur les CTO : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/cto-compte-titres-ordinaire/>

Et notre article sur la gestion pilotée (on peut avoir un PEA ou une assurance vie en gestion pilotée aussi, c'est mieux fiscalement que le CTO) : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/av-assurance-vie/gestion-pilotee/>

RÉPONDRE



Brian

3 juin 2020, 18 h 58 min

Je suis étudiant et j'ai ouvert un PEA il y a 1 mois.

Il faut donc attendre 5 ans pour que TOUT retrait de ce PEA soit exonéré ou à chaque fois que je mets de l'argent dessus je dois attendre 5 ans ?

Bonne journée

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Brian,

3 juin 2020, 19 h 02 min

Ce qui compte c'est l'âge du PEA, pas la date du versement ni la date de l'investissement. Donc c'est très simple et c'est pourquoi il est recommandé de prendre date sur PEA, comme pour l'assurance vie, pour faire vieillir l'enveloppe.



LE COMTE

22 mai 2020, 21 h 54 min

Bonjour

Merci pour votre article de qualité.

Je souhaite ouvrir un pea pour mon fils de 14ans seulement il vit chez sa mere (qui n'est pas tres douée pour les placements) et n'est donc pas rattaché à moi fiscalement car en droit de visite uniquement.

Cela est il possible ou non ?

En vous remerciant par avance

RÉPONDRE



Nicolas

23 mai 2020, 10 h 34 min

Bonjour,

Le PEA est accessible seulement aux majeurs, comme expliqué dans les 1ères lignes de l'article 😊

En revanche, on peut ouvrir un CTO à un enfant dès sa naissance :

<https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/cto-compte-titres-ordinaire/>

Notre article sur l'épargne des enfants : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comment-epargner-et-placer-pour-ses-enfants/>

RÉPONDRE



Babila

6 mai 2020, 7 h 17 min

Bonjour,

Après vous avoir lu, je trouve ce moyen d'investissement très intéressant pour moi qui cherche à investir avec les moyens du bord.

En effet, est ce que vous pensez que ouvrir un compte pea avec un versement de 150 ou 200 euros par mois peut être intéressant ??

Car tout ce que je peux investir par mois. Et après une année est ce que je pourrais ne plus faire ce versement via compte courant, c'est à dire être capable de tout gérer depuis mon compte pea avec les gains que cela aura généré ??

En vous remerciant !

RÉPONDRE



Nicolas

6 mai 2020, 7 h 23 min

Bonjour,

Vous pouvez vous contenter de verser sur le PEA 150 € par mois, puis passer un ordre de 450 € par trimestre par exemple. Puis vous pouvez arrêter de verser quand vous voulez pour seulement passer des ordres ou laisser vivre votre PEA. Ainsi, les épargnants qui ont atteint les 150 000 € de versement ne peuvent plus alimenter leur PEA mais peuvent continuer à vendre et acheter.

RÉPONDRE



LOLO

2 mai 2020, 9 h 36 min

Bonjour,

Un grand merci pour cet article!

Vous avez réussi à me convaincre d'ouvrir un PEA.

Existe t-il des frais de gestion, de tenu de compte ou d'autres frais pour un compte inactif que ce soit pour le PEA ou le CTO ?

Merci par avance pour votre réponse.

RÉPONDRE



Nicolas

2 mai 2020, 9 h 55 min

Bonjour Lolo,

Il faut fuir les banques et courtiers en bourse qui facturent des droits de garde, frais d'inactivité et autres originalités tarifaires. Les meilleurs ne facturent que les frais de transaction (ordres exécutés).

Voici notre sélection des meilleurs courtiers en bourse :

PEA : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/plan-depargne-en-actions-pea/#menu3>

RÉPONDRE



Toutou

26 avril 2020, 11 h 54 min

Bonjour, j'aimerais savoir si c'est une bonne idée de contracter un prêt pour investir le tout en PEA ? (environ 7000 sur 7 ans à moins de 100 €/mois)

Ma banque me suggère de le faire en son sein (Lcl) . Qu'en pensez vous ?

Vous ayant lu, vous suggérez de le faire progressivement mais ma banque me propose ce prêt.. je ne sais quoi faire. Évidemment, le contexte actuel, Actions au plus bas, m'inciterai à profiter de cette opportunité et de ne pas attendre. Mais le coût du prêt et les frais de fonctionnement du pea me freinent pour acter, pouvez vous m'aider dans cette prise de décision. (Ou dois je ouvrir un pea avec de modestes versements.. ?) je pense que les gains seront meilleurs si la mise est plus forte au départ.

RÉPONDRE



Nicolas

26 avril 2020, 16 h 01 min

Bonjour,

Votre banque LCL y gagnera sur le prêt + sur les frais du PEA. Quant à vous, je l'ignore.

J'ignore quelle est votre surface patrimoniale et si vous allez appliquer les bonnes pratiques de l'investissement en bourse et quel est le taux du prêt que l'on vous propose et les frais du PEA LCL (sans doute des droits de garde et plus de frais de transaction que les PEA présentés ici). De plus, on ne sait qu'a posteriori si les actions sont au plus bas alors on évite le market timing et on privilégie l'investissement progressif et régulier.

Je connais des investisseurs qui empruntent pour investir en bourse mais :

1/ Ils ont une bonne surface financière (> 300 k€ de patrimoine net)

2/ ils ouvrent un bon PEA (cf notre comparatif de cet article)

3/ ils ont un prêt intéressant (par exemple le prêt Boursorama à 0,95 % sur 4 ans)

4/ ils appliquent les bonnes pratiques de l'investissement en bourse :

<https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/#menu3>

RÉPONDRE



Sebastien

12 avril 2020, 17 h 02 min

Bonjour,

Concernant le PEA jeune, comment se passe pour une personne titulaire d'un PEA jeune qui atteint soit l'âge de 25 ans ou quitte le foyer fiscale et veut continuer son PEA.

Cordialement.

RÉPONDRE



Nicolas

12 avril 2020, 18 h 03 min

Bonjour Sebastien,

Quand vous fêterez vos 26 ans, votre PEA jeune se transformera automatiquement en PEA classique. Et votre plafond de versement passera de 20 000 € à 150 000 €.

Sinon, si à plus de 18 ans on quitte le foyer fiscal, on peut ouvrir un PEA classique car on est majeur et on devient contribuable.

Le PEA jeune a été créé spécialement pour les jeunes adultes qui étaient non contribuables car encore rattachés au foyer fiscal de leurs parents.

RÉPONDRE



Nicolas

31 mars 2020, 16 h 25 min

Bonjour,

Est il intéressant d'ouvrir un PEA maintenant en pleine crise, alors que la bourse chute?

Ayant quelques liquidités à investir, je me pose la question de saisir cette opportunité.

Merci

Cordialement

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Nicolas,

31 mars 2020, 17 h 13 min

Il faut faire la différence entre ouvrir le PEA et investir.
On recommande généralement de prendre date sur le PEA, c'est à dire l'ouvrir au plus tôt quitte à ne verser que 10 € pour l'ouvrir.
Ensuite, vous serez libre d'investir (en plaçant vos ordres d'achat) quand vous le souhaitez, même des mois après. ouverture. Mais au moins vous serez prêt pour investir, car une ouverture de PEA peut prendre 2 semaines.

En ce moment, les courtiers en bourse sont débordés car il y a 3 fois plus de demandes d'ouverture qu'habituellement et aussi beaucoup d'ordres d'investisseurs qui "profitent des soldes".

Dans tous les cas, il faut investir à son rythme et respecter les bonnes pratiques de l'investissement en bourse : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/#menu3>

RÉPONDRE



christine
Comment alimenter un p.e.a souscrit sur internet, en faisant des virements de ma banque généraliste ?

17 mars 2020, 14 h 26 min

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Christine,

17 mars 2020, 19 h 12 min

Votre PEA a un RIB associé.
Donc pour alimenter votre PEA vous faites simplement un virement de votre banque vers votre PEA.
Ensuite votre argent est sur votre PEA (en poche espèces) et vous passez vos ordres quand vous voulez pour investir.

RÉPONDRE



steeve
Bonjour

5 mars 2020, 18 h 31 min

Très bon article pour faire son choix.
Je débute vraiment et j'aimerais savoir si les achats et vente des titres sont rapides. En assurance vie, les achats et ventes des UC (arbitrages) prennent parfois 5 jours. pas facile d'être réactif et ça fait perdre des jours de hausse des courbes. Est ce pareil avec le PEA? A partir de combien de jours est ce que l'action achetée est acquise et visible sur notre compte client? j'espère avoir été clair dans mon message.
merci

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Steeve,

5 mars 2020, 19 h 29 min

Sur PEA et CTO, quand on passe un ordre, l'exécution est immédiate quand les marchés sont ouverts (s'il y a du volume dans le carnet d'ordres, c'est le cas des actions connues et des trackers). Donc vous voyez 1 seconde après l'achat (ou la vente) dans votre interface. Cela vaut bien sûr pour les ordres "au marché" ou "à la meilleure limite", alors que si vous placez un ordre "limité" ou "à seuil de déclenchement" il faudra attendre que le cours du titre atteigne le cours que vous avez fixé.

C'est donc bien plus rapide que l'assurance vie, où l'exécution se fait à J+1 voire J+2 (selon votre contrat d'assurance vie) à la valeur liquidative de clôture...sans compter qu'il faut en plus quelques jours pour que ça apparaisse sur l'interface.

RÉPONDRE



Christophe
Bonjour
Est il possible de mettre en place un versement mensuel sur un compte par chez Bourse direct et des ordres automatiques tous les mois? Ou doit on aller systématiquement en gestion pilotée ?
Merci de votre réponse.
Cordialement
Christophe

26 février 2020, 22 h 23 min

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Christophe,

27 février 2020, 19 h 55 min

Selon votre banque, vous pouvez mettre en place des virements programmés vers votre PEA.
Les banques en ligne ne facturent pas les virements externes : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/banques-en-ligne-gratuites/choisir-sa-banque-en-ligne-comparatif/>

Mais vous ne pouvez pas mettre en place des ordres automatiques tous les mois sur PEA, il faut passer des ordres.

Si vous voulez un PEA automatisé avec gestion pilotée, je vous invite à lire notre avis Yomoni qui propose des assurances vie et PEA en gestion pilotée : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/yomoni-avis-gestion-pilotee/>

RÉPONDRE



STEPHANE

4 février 2020, 16 h 00 min

Pour info, mon dossier de demande de PEA chez Binck est parti le 20 décembre.

Il est toujours en attente...actuellement ils traitent les demandes datées du 12 décembre !!

Gros gros problèmes donc actuellement chez Binck, retard dû à l'excès de demande suite à FDJ, et aussi ils viennent de fusionner avec Saxo Bank donc ré-org en cours...

Pas tip-top leur organisation sur ce coup-là.

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Stéphane,

4 février 2020, 19 h 48 min

Merci pour votre retour. Malheureusement, vous n'êtes pas un cas isolé, nous avons beaucoup de retours négatifs depuis quelques semaines...le service Binck s'est largement dégradé et nous avons dû le mentionner dans l'article. Les PEA Bourse Direct et Fortuneo sont maintenant les plus recommandés.

RÉPONDRE



Arnaud
Bonjour,

30 janvier 2020, 1 h 28 min

Pouvez vous m'expliquer ce qu'il pourrait se passer si j'achète des actions d'une entreprise et que cette même entreprise se fait racheter 2 ans après ?

Merci

RÉPONDRE



Ludovic Auteur de l'article

30 janvier 2020, 12 h 17 min

Bonjour,

En cas de rachat d'une entreprise par une autre, en tant qu'actionnaire de la société rachetée, vous obtiendrez un paiement en numéraire (cash) et/ou un échange de titres (X actions de l'entreprise rachetée contre Y actions de l'entreprise acheteuse).

RÉPONDRE



Lionel
Bonjour,

25 janvier 2020, 11 h 05 min

Je possède un PEA sous mandat de gestion à la Banque Postale (BPE) depuis 2 ans. La performance générale des titres (majoritairement des OPCVM) est correcte mais elle est mangée par les frais de mandat/gestion et les frais d'achats (2%).

Je souhaiterais transférer mon PEA vers un autre établissement, moins coûteux, toujours sous mandat de gestion, car je n'ai pas le temps ni les connaissances suffisantes pour gérer un portefeuille en autonomie.

Mon horizon de placement est plutôt orienté "retraite", disons 15-20 ans, selon ce que nous concocte le gouvernement... Donc, une option qui permettrait de sécuriser les plus-values pourrait m'intéresser dans quelques temps.

Sans certitude, je pense orienter mon choix vers le PEA Yomoni car j'y détiens déjà une assurance vie.

Selon vous, quels autres PEA sous mandat de gestion, peu onéreux, pourraient correspondre à mon profil d'investisseur novice ?

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Lionel,

26 janvier 2020, 11 h 35 min

Nous présentons le PEA Yomoni ici : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/yomoni-avis-gestion-pilotee/#performance>

Nous avons une nette préférence pour les PEA investis en trackers, comme chez Yomoni. Les frais bas se ressentent sur la performance nette, les trackers battent plus de 90 % des gérants de fonds actifs à long terme. Je ne connais pas d'autres PEA sous gestion investis exclusivement en trackers, de plus l'interface et le service client Yomoni sont très bons.

RÉPONDRE



Jeremy
bonjour,

4 janvier 2020, 10 h 34 min

Vous conseillez combien au minimum (au début) pour ouvrir et acheter des actions dans un PEA ?

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Jeremy,

4 janvier 2020, 15 h 31 min

On peut ouvrir le PEA avec seulement 1 €, dans le but de "prendre date" (sur les avantages fiscaux) et d'avoir l'outil à disposition pour investir en actions plus tard. (Avant de cuisiner, il faut déjà acheter les ustensiles de cuisine).

Ensuite, votre budget actions dépend de vos moyens et de votre allocation patrimoniale : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/allocation-patrimoniale-repartition-allocation-ideale-actifs/>

Et en pratique, lisez notre FAQ bourse, en particulier la question 3 : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/faq-questions-bourse/>

RÉPONDRE



Christophe
Bonjour,

26 décembre 2019, 23 h 04 min

Dans le cadre de la loi Pacte, j'ai réalisé il y a peu un retrait de 40 000 € sur un PEA ayant plus de 5 ans. Mon total de versements sur ce plan est de 106 000 €.

Le plafond des versements sur ce PEA reste-t-il à 150 000 € ou bien est-il réduit du fait du retrait réalisé ?
Merci pour votre avis.

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Christophe,

27 décembre 2019, 10 h 10 min

Grâce à la loi PACTE, on peut maintenant retirer du PEA après ses 5 ans, tout en pouvant reverser dessus. Malheureusement le plafond global de versements sur PEA reste à 150 000 €. Donc dans votre cas vous pouvez verser encore 44 000 € dessus.

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Régine,

15 décembre 2019, 21 h 55 min

C'est simple : il vous suffit de passer un ordre de vente pour le montant désiré. Le fruit de la vente ira alors sur la poche espèces de votre PEA. Ensuite vous pourrez réinvestir quand vous voulez.

RÉPONDRE



Pi Dabo
Bonjour,

26 novembre 2019, 15 h 48 min

J'ai approvisionné mon PEA de 5000 € pour acheter des actions FDJ...Je n'ai eu droit qu'à 2300 € d'actions...Il me reste 2700 € comme somme disponible...comment puis-je récupérer cet argent ?...merci d'avance pour vos réponses

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour,

26 novembre 2019, 18 h 34 min

Je comprends que vous avez 2 700 € dans la poche espèces de votre PEA.
A partir de là, 3 solutions, à votre guise :

- 1/ Avec cette somme vous pouvez investir et diversifier hors FDJ.
- 2/ Vous pouvez laisser cette somme sur la poche espèces, non rémunérée, en attente d'investissement.
- 3/ Vous pouvez retirer cet argent du PEA via un virement sortant. Mais attention, un retrait avant les 5 ans du PEA clôturera le PEA ! Sauf exceptions : création d'entreprise, licenciement ou invalidité notamment.

RÉPONDRE



olivier tugaut
Bonjour Nicolas,

27 octobre 2019, 18 h 57 min

J'ai un PEA ouvert depuis 2004 à ma banque, la caisse d'épargne mais inactif depuis longtemps.
pour ouvrir un PEA chez Binck, est-ce que je dois le clôturer ou le transférer ou si vous avez une autre solution?
Bien cordialement
Olivier

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Olivier,

27 octobre 2019, 19 h 39 min

Vous ne pouvez pas détenir 2 PEA. Donc soit vous fermez votre PEA Caisse d'Épargne pour pouvoir rouvrir un PEA chez Binck. Soit vous lancez l'ouverture Binck en leur demandant le transfert et Binck s'occupera des démarches auprès de la banque perdante.
Le transfert peut être judicieux pour conserver l'avantage fiscal de l'ancienneté de votre PEA.

RÉPONDRE



Jacques
Bonjour,

17 octobre 2019, 18 h 13 min

Merci pour ces infos et ce tableau !
Si je souhaite acheter pour 20 ke d'actions et laisser à long terme "sans m'en occuper". Me conseillez vous le PEA ?
Merci beaucoup.

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Jacques,

17 octobre 2019, 22 h 06 min

J'ignore ce que représentent 20 000 € pour vous. 1 % de votre patrimoine ? 10 % ? 100 % ?
Définissez bien votre budget actions comme expliqué ici : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/#menu3>

Toujours est-il qu'investir à long terme en actions sur PEA est la bonne démarche (il vaut mieux investir à long terme pour supporter la volatilité et non spéculer à court terme). Le PEA est une formidable niche fiscale. Et on peut très bien investir "sans s'en occuper", c'est ce qu'on appelle l'investissement passif ou lazy. Grâce aux trackers : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/trackers-performance-investir-bourse-pea-indiciel/>

Et on peut aussi déléguer sur une assurance vie ou PEA en gestion pilotée, par exemple chez Yomoni dont on parle ici : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/av-assurance-vie/gestion-pilotee/>

RÉPONDRE



Sasha

14 octobre 2019, 13 h 42 min

Bonjour, je voulais savoir si en cas de Bail in une banque pouvait puiser dans le PEA de ses clients comme elle pourrait le faire sur les autres autres?
Cordialement.

RÉPONDRE



Nicolas

14 octobre 2019, 20 h 13 min



Bonjour Sasha.

En cas de bail in, c'est à dire qu'il faut sauver une banque, on va d'abord "solliciter" les actionnaires de la banque (par exemple vos actions BNP, Société Générale...). Puis les créanciers de la banque. Et enfin les déposants (les clients qui y ont de simples comptes). En revanche, si vous avez un PEA avec des actions (autres que celles de la banque), on ne peut pas puiser dedans, vous en êtes toujours propriétaire. Finalement, les actions et l'immobilier sont les actifs les plus sûrs en ce sens.

RÉPONDRE



Patrice Peacock

4 octobre 2019, 23 h 26 min

Bonjour, et bravo pour la qualité de ce site. Je le trouve globalement clair et pertinent, je regrette juste de ne peiner à trouver une approche disons éthique des placements évoqués ; il est souvent question de « faire de l'argent », sans grande surprise, pour le dire vite, mais il pourrait également être recherché par vos lecteurs de donner du sens à certains de leurs placements au moins, lesquels sont un autre levier à la disposition du citoyen consommateur épargnant pour espérer faire évoluer le monde dans une direction plus viable.

Voici ma question : dans l'assurance-vie, le fonds euros est la solution évidente pour protéger au bout d'un certain temps des dividendes issus de placements en UC, toujours plus ou moins risqués. Mais y a-t-il un moyen de protéger ses revenus issus de placements en actions dans un PEA sans sortir du PEA (de façon à ne pas devoir régler de frais fiscaux ou sociaux dans l'immédiat)? Quelles stratégies de repli sont envisageables, si possible en continuant à faire percevoir des intérêts, à l'image du fonds euros dans l'AV ?

RÉPONDRE



Nicolas

5 octobre 2019, 10 h 38 min

Bonjour Patrice,

Merci pour votre retour.

On peut trouver du sens dans chaque investissement. Par exemple le livret A finance les logements sociaux. Avec l'immobilier, vous logez des gens, financez la construction (crowdfunding immo), louez des bureaux et commerces (SCPI). Et en investissant en actions, vous développez l'économie et créez des emplois car les sociétés ont plus de fonds pour se développer, etc.

Nous vous invitons à lire cet article aussi, sur l'investissement socialement responsable : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/finance-responsable-investissement-ecologique-isr/>

Pour répondre à votre question, effectivement en assurance vie on peut arbitrer vers le fonds euro rémunéré. En revanche en PEA ou CTO, vous pouvez sécuriser en vendant, l'argent va alors dans la poche espèces de l'enveloppe, mais cette poche espèces n'est pas rémunérée. Il n'y a pas d'échappatoire. Et j'ai l'impression qu'il y a un biais psychologique, non rationnel : quand au supermarché il y a 3 rouleaux de sopalin + 1 gratuit, on range le gratuit à part dans un placard dédié ?

RÉPONDRE



Nicolas

2 octobre 2019, 20 h 28 min

Effectivement, le PEA ING est rarement choisi par les investisseurs, car les frais ne sont pas compétitifs, pour les "petits" comme pour les "grands" investisseurs en bourse.

Dans votre cas, ING facture 4 € l'ordre inférieur à 500 €. A ma connaissance, c'est le courtier en ligne le plus cher. Et ils ne se démarquent pas avec leur interface, rien de particulier pour se démarquer et justifier l'écart de prix.

Nous préférons BINCK pour les tarifs plus compétitifs et son interface très agréable.

Si vous souhaitez "changer de crèmerie", sachez que le transfert de PEA est possible, en conservant l'âge du PEA.

Par ailleurs, pour la banque en ligne (tenue du compte courant avec la CB), nous préférons Boursorama et Fortuneo : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/banques-en-ligne-gratuites/choisir-sa-banque-en-ligne-comparatif/>

RÉPONDRE



Vanderenden Jack

2 septembre 2019, 18 h 20 min

Bonjour,

Diriez-vous qu'il serait intéressant pour un étudiant soucieux de son épargne d'ouvrir un PEA/Assurance-vie (même si le capital de départ à investir demeure faible) ?

Cordialement,

Jack

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Jack,

2 septembre 2019, 18 h 59 min

Assurance-vie et PEA, même combat : plus on ouvre tôt, mieux c'est ! On parle de "prendre date" quitte à verser très peu à l'ouverture, de façon à faire tourner le compteur des années et bénéficier plus tôt de ces niches fiscales. Vous aurez tout le loisir d'investir à votre rythme quand vous voulez plus tard, le principal étant de prendre date pour figer la date d'ouverture. Et en tant qu'étudiant, grâce à la loi PACTE, vous pouvez maintenant ouvrir le PEA jeune.

Pour les assurances-vie, nous comparons les meilleurs contrats ici : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/assurance-vie/les-meilleures-assurances-vie/>

Et ici selon votre profil épargnant et vos objectifs : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comparatif-assurance-vie-choisir-contrat/>

RÉPONDRE



Fred
Bonjour,

20 août 2019, 11 h 14 min

je souhaite investir en Tracker dans un PEA, avec un versement initial, puis des versements réguliers (mensuel). Comment ça se passe pour mes versement régulier? Vais-je devoir passer des ordres mensuellement pour mes nouveaux versement?

Si oui, ça fait beaucoup de frais d'ordre...

Y a-t-il une autre stratégie?

Merci

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Fred,

20 août 2019, 12 h 54 min

Il faut bien faire la différence entre les versements sur PEA et les ordres.

Les versements sont gratuits, et seulement les ordres sont payants.

Donc vous pouvez verser 10 000 € en une fois et passer un ordre de 500 € par mois par exemple.

Ou vous pouvez verser 500 € par mois et passer vos ordres dans la foulée.

Pour résumer, vous versez quand vous voulez, à votre rythme. L'argent se retrouve alors sur la poche espèces du PEA, non investi. Puis quand vous voulez (ça peut être des mois plus tard), vous passez vos ordres pour investir et ce sont ces ordres qui sont payants (frais de transaction).

RÉPONDRE



Frederic
Bonjour,

18 août 2019, 16 h 05 min

Que se passe-t-il si le broker (Binck, Yomoni ou Bourse Direct par exemple) met la clé sous la porte ? Notre argent est-t-il "confié" au broker, ou sommes-nous toujours propriétaire de notre somme investie ?

Cordialement

RÉPONDRE



Nicolas
Bonjour Frédéric,

18 août 2019, 23 h 14 min

Les faillites de courtier sont très rares. Et si cela arrive, le client est propriétaire des titres investis en PEA et comptes-titres. Par ailleurs, nous rappelons que les épargnants Français bénéficient de la protection des dépôts : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/introduction-a-lepargne-et-aux-placements/bien-debuter/#depots>

RÉPONDRE



Denis
Bonjour,

31 juillet 2019, 13 h 43 min

Je vous remercie tout d'abord pour cet article remarquable. Je découvre votre site et j'y ai découvert plein d'analyses et de conseils simples et intéressants.

J'ai moins de 40 ans, des revenus stables, une épargne importante (Livrets, AV, SCPI) et beaucoup (trop) de liquidités (super-livrets à taux ridicule, LA, LDD, etc.).

Je pense ouvrir un PEA et y loger des trackers pour commencer (<50k€).

J'aurais trois questions, vos réponses pourraient peut-être compléter votre article:

- 1) Que pensez-vous des PEA Assurance?
- 2) Que pensez-vous en particulier de ceux commercialisés par Linxea (<https://www.linxea.com/epargne/pea/>)?
- 3) Quitte à ne loger que des trackers dans le PEA, ne vaut-il pas mieux le faire sur une de mes AV?

Merci encore!

Denis

RÉPONDRE



Nicolas

31 juillet 2019, 15 h 35 min

Bonjour Denis,

Merci pour votre retour.

Je comprends que vous avez déjà une bonne épargne de précaution, une diversification en assurance-vie et en pierre-papier SCPI, et que vous souhaitez maintenant investir à long terme sur les marchés actions.

Linxea est un bon courtier en produits d'épargne et leur PEA assurance se positionne bien parmi la concurrence, on en parle ici dans notre avis complet sur Linxea : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/linxea-avis-assurance-vie-en-ligne-courtier/>

Ceci dit, nous préférons les PEA classiques (PEA bancaires) aux PEA assurances.

Car on ne peut détenir qu'un PEA et le PEA bancaire est bien plus souple : on peut y acheter des actions en direct (titres vifs), des trackers, des fonds OPCVM, etc.

Alors que le PEA assurance est en réalité plus proche d'une assurance-vie sous forme de contrat de capitalisation et on ne peut y investir qu'en unités de compte (fonds d'investissement). De plus les frais sont plus élevés que dans un PEA bancaire.

Bref, les Français sont beaucoup plus intéressés par le PEA bancaire (8 millions de PEA bancaires en France) que par le PEA assurance (seulement 200 000 en France).

Vaut-il mieux investir en trackers via assurance-vie ou PEA ? Bonne question que nous développons dans cet article : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/trackers-pea-assurance-vie-quelle-enveloppe-privilegier/>

Si vous n'avez pas atteint la limite de versement de 150 000 € sur PEA, privilégiez le PEA. En effet, moins de frais (sur assurance-vie il y a les frais de gestion de l'assureur en plus) et plus de choix. Ceci dit l'assurance-vie peut être pratique quand vous souhaitez vendre ou alléger pour vous réfugier sur le fonds euro sécurisé et rémunéré.

RÉPONDRE



Denis

1 août 2019, 10 h 22 min

Bonjour Nicolas,

Je ne sais comment vous remercier. Vos conseils m'ont plus éclairé que plusieurs heures de lecture des informations fournies par les banques, courtiers, magazines, etc.!

Je commencerai maintenant par lire vos articles avant de me décider!

RÉPONDRE



Emmanuel

21 juillet 2019, 15 h 14 min

Bonjour,

J'ai une interrogation concernant la fiscalité du PEA quand on fait des retraits partiels avant les 5 ans. Prenons un exemple concret:

Je verse 1000€ sur un PEA que j'investis intégralement en action en 2020. En 2023, la valeur totale de mes actions est de 1200€ (200€ de plus value). Je vends 200€ d'actions que je retire en 2023. Il me reste donc 1000€ en actions sur mon PEA + les 200€ que j'ai retiré.

En 2026, mes actions valent désormais 1400€. Je les vends puis retire l'argent et clôture mon PEA.

Sur la période globale j'ai donc effectué une plus value de 600€ mais je ne les ai pas retiré au même moment. Pour les 400€ de plus-value, la fiscalité qui s'applique est celle des prélèvements sociaux uniquement mais quid des 200€ retirés avant les 5 ans ?

Merci d'avance et bonne journée.

Emmanuel

RÉPONDRE



Nicolas

21 juillet 2019, 17 h 13 min

Bonjour Emmanuel,

Le PEA n'est pas aussi souple que l'assurance-vie, car les retraits avant les 5 ans du PEA cassent le PEA.

Dans votre exemple, vous ouvrez votre PEA en 2020 et vous investissez dans les mois qui suivent.

Vous vendez en 2023 pour concrétiser la PV (plus-value). Aucune conséquence fiscale, car l'argent reste dans le PEA (dans la poche espèces du PEA).

Mais vous dites que vous retirez ensuite 200 € du PEA en 2023 et c'est là qu'il y a conséquence fiscale ! Comme expliqué dans l'article, tout retrait avant les 8 ans du PEA (5 ans avec la loi PACTE) entraîne la clôture du PEA ! Et c'est quand l'argent quitte l'enveloppe PEA que vous êtes imposé sur les gains (x % sur une plus-value de 200 € dans votre exemple). Donc non seulement vous payez l'impôt sur la PV (cf taux dans le tableau pour un retrait entre 2 et 5 ans du PEA) et en plus votre PEA est clôturé. Je vous invite à relire ce passage de l'article : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/plan-depargne-en-actions-pea/#menu4>

La suite de votre exemple ne tient plus puisque le PEA est fermé...

RÉPONDRE



Chotard jp

19 juillet 2019, 19 h 48 min

Est il exact que l on peut reinvestir dans un pea(+8ans) apres une sortie ? Loi pacte de mai 2019.

RÉPONDRE



Nicolas

19 juillet 2019, 19 h 58 min

Bonjour,

Dans le cadre de la loi PACTE, le PEA est effectivement bien assoupli !

Concrètement :

- avant si on retirait après les 8 ans du PEA, on ne pouvait plus verser dessus.
- après loi PACTE, si on retire après les 5 ans du PEA, on peut encore verser dessus ensuite.

Attention toutefois, il semble que les courtiers n'ont encore pas pris en compte la loi (il manque les décrets d'application ?). Donc il va falloir attendre avant d'en profiter, sans doute en 2020.

RÉPONDRE



P-A

11 juillet 2019, 15 h 45 min

Bonjour Nicolas,

Tout d'abord un grand merci à Ludovic et toi de nous instruire.

J'avais ouvert un 2014 (le 27 mai) un PEA pour me permettre d'acheter des parts sociales. Pour l'heure l'intégralité de mon PEA se compose de ces parts. Il se trouve chez une banque classique (Bred). Puis-je quand même le "migrer" malgré le fait qu'il soit rempli de parts sociales ?

Merci pour ton éclairage.

RÉPONDRE



Nicolas

11 juillet 2019, 18 h 37 min

Bonjour,

Merci pour ton retour.

En effet on ne peut pas transférer un PEA avec des parts sociales, il faut d'abord les vendre. Et ce n'est pas toujours facile, car généralement il y a des "fenêtres de vente", alors il ne faut pas louper le coche !

Je t'invite à solliciter ton conseiller commercial si tu souhaites vendre tes parts sociales, afin de pouvoir transférer le PEA dans un second temps. Ce serait dommage de perdre l'antériorité fiscale d'un PEA âgé de 5 ans et en même temps le transférer chez un bon courtier permettra de faire de belles économies en frais !

RÉPONDRE



Nicolas

26 mai 2019, 8 h 32 min

Bonjour Yohan,

Merci pour votre retour. Effectivement, plusieurs trackers Amundi ne seront plus éligibles au PEA à compter du 29/07. Alors nous devons les vendre si nous les détenons en portefeuille :

<https://www.amundi.fr/particuliers/Common-Content/actualites-et-publications/2019/La-gamme-Amundi-ETF-eligible-au-PEA-evolue>

J'ai mis à jour la liste des trackers ici : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/comprendre-investir-bourse/trackers-performance-investir-bourse-pea-indiciel/#investir>

Bonne journée !

RÉPONDRE



dileep

16 avril 2019, 4 h 19 min

Bonjour, Je suis nouveau sur le site et merci pour les tones d info que vous nous donnez.

J ai 43 ans 92000 € d epargne suite à une vente immo, j ai mis 10k sur chaque assurance vie de mes 2 enfants qui sont defiscaliser de GMF Vie en fond euro.

Il me reste 72000 € qui dort dans de l epargne dans ma banque au CA.

Mon épouse à ouvert en 99 un PEA avec 15€ lol me conseiller vous de l utiliser ou d en ouvrir un autre sachant que je n en ai pas pour le moment ?

Nous avons 2 assurance vie defiscaliser chez Aviva vie géré par UFF avec j ai rdv pour me proposer leur PEA et leur produit ils sont à 3.40% en frais, j ai également rdv avec ma conseillère au CA pour m orienter sur leur AV Floriane, et j ai un rdv avec un conseiller de chez net investisseur le tout cette semaine.

J ai de l immobilier physique je suis deja client Boursorama.

Que me conseillez vous avant de signer quoique ce soit.

Mon but est de faire fructifier mon épargne, de le diversifier, un peu comme le profile de stephane qui c'est enrichie avec ses placements diversifier.

Merci pour les infos

RÉPONDRE



Nicolas

16 avril 2019, 8 h 09 min

Bonjour,

Ma principale recommandation : pas de précipitation, comparez bien les solutions (au niveau des performances et des frais surtout) avant de signer quoi que ce soit.

Pour reprendre vos questions :

1/ PEA de votre épouse. C'est bien, elle a pris date en 1999 même si c'est une petite somme de 15 €. Ce serait bien de conserver son antériorité fiscale, donc vous pouvez envisager de verser 485 € dessus, pour atteindre 500 € et pouvoir le transférer chez un bon courtier. Cf le tableau de cet article pour choisir un bon courtier PEA, sans droit de garde et avec de faibles frais d'ordres. La performance commence en évitant les frais qui bouffent la perf.

2/ Vous pouvez détenir 2 PEA au sein de votre foyer fiscal : un pour votre épouse et un pour vous. A votre guise. Si je comprends bien l'UFF vous propose un PEA piloté à 3,40 % de frais de gestion annuels ? C'est très cher et cela va bouffer la moitié de l'espérance de gain, alors que vous pouvez avoir une bonne gestion déléguée pour 1,60 % de frais, cf le tableau et le graphique ici : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/av-assurance-vie/gestion-pilotee/>

3/ L'assurance-vie Floriane ? Il y a des frais sur versement, une faible performance historique du fonds euro et un piètre choix d'unités de compte. Je vous invite à comparer avec les meilleures assurances-vie : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/av-assurance-vie/les-meilleures-assurances-vie/>

Au global, pour 72 000 € à placer, bien choisir vos placements vous fera gagner plus de 1 000 € voire 2 000 € par an, par rapport aux choix non réfléchis.

RÉPONDRE



Villemain

7 mars 2019, 21 h 49 min

Bravo pour vos articles très bien fait.

Quelle est la différence entre un PEA bancaire et un PEA assurance ?

Votre article ci-dessus, s'applique-t-il aux 2 type de PEA ?

Comment peut-on sécuriser des plus values dans l'un ou l'autre ?

Merci

RÉPONDRE



Nicolas

8 mars 2019, 8 h 11 min

Bonjour,

Le PEA bancaire et le PEA assurance sont 2 produits très différents. Notre article porte sur le PEA bancaire, car le PEA bancaire est le plus classique : on peut y acheter des actions en direct (titres vifs), des trackers, des fonds OPCVM, etc.

Alors que le PEA assurance est en réalité plus proche d'une assurance-vie sous forme de contrat de capitalisation et on ne peut y investir qu'en unités de compte. De plus les frais sont plus élevés que dans un PEA bancaire.

Bref, les Français sont beaucoup plus intéressés par le PEA bancaire (8 millions de PEA bancaires en France) que par le PEA assurance (seulement 200 000 en France).

Pour sécuriser les plus-values (PV), c'est simple : il faut vendre votre ligne (ou vos lignes). Exemple : sur votre portefeuille actions, vous achetez des actions, ainsi vous pouvez avoir une ligne de SANOFI, une ligne LVMH, une ligne de tracker World, etc. Après quelques semaines vous avez des PV latentes sur votre ligne SANOFI, et vous décidez de vendre tout ou partie de cette ligne pour concrétiser la PV. Le fruit de la vente ira sur la poche espèces de votre PEA et restera au sein du PEA. C'est pareil qu'en immobilier : si vous êtes propriétaire de plusieurs appartements en PV latente, vous pouvez décider d'en vendre un pour concrétiser la PV. Ainsi, on entend souvent dire : "pas vendu pas perdu, pas vendu pas gagné".

RÉPONDRE



Christian Y Hodara

24 février 2019, 11 h 43 min

Les courtiers en ligne acceptent ils de mettre certains titres au nominatif administré dans les PEA (Air liquide pour bénéficier de la prime de fidélité au bout de 2 ans)

RÉPONDRE



Ludovic Auteur de l'article

24 février 2019, 20 h 52 min

Bonjour Christian, c'est possible chez les courtiers en ligne comme Binck, Fortuneo, etc. Pour cela, en étant client, il faut contacter le service client pour demander à passer en nominatif pur ou en nominatif administré. Les tarifs sont dans les plaquettes tarifaires.

RÉPONDRE



Julien

21 février 2019, 8 h 31 min

Bonjour Nicolas,

Merci pour votre réponse

Donc même sur l'AV après 8 ans, je paierais les PS sur les PV lorsque je racheterais des fonds. En effet même fonctionnement du coup entre AV et PEA

Donc au final pour laissez vivre pendant 15ans sans se soucier des PV et d'éventuelles purges à réaliser, le PEA semble bien plus simple

Merci !

RÉPONDRE



Julien

20 février 2019, 22 h 28 min

Bonjour,

Tout d'abord merci pour votre site plein d'infos intéressantes et qui permet de se faire sa réflexion !

Je m'interroge sur la différence de fiscalité entre une AV de plus de 8 ans et une PEA de plus de 5 ans (en vue d'un investissement sur trackers à long terme).

Disons que je souhaite ouvrir un PEA ou une AV avec des tracker et laisser vivre 15ans.

Après 15 ans :

Sur le PEA : Lors de clôture de mon PEA, je paierais 17.2% de PS sur les plus values réalisées depuis son ouverture, est ce bien ca ?

Sur l'AV : Si après les 8 ans de mon AV je retire chaque année un capital représentant moins de 4600€ de PV, je ne paierais pas d'impôt grâce à l'abattement, ni de PS car je serais en dessous des 4600€ de PV . Est ce bien ca ?

Si j'ai bien compris ces deux points, l'AV permet de ne payer aucun Impot/PS sous réserve de "purger" les PV, alors que lorsque je voudrais récupérer mon capital+PV de mon PEA, je paierais forcément des PS ?

Merci d'avance

Julien

RÉPONDRE



Nicolas

20 février 2019, 22 h 42 min

Bonjour Julien,

Vous avez presque tout bon !

– Sur le PEA, vous payez les prélèvements sociaux (PS) sur vos gains quand vous sortez de l'argent du PEA. Pas lors de la clôture proprement dite, car on peut très bien retirer du PEA après ses 8 ans sans que cela n'entraîne sa clôture.





– Sur l'assurance-vie, c'est bien cela pour l'optimisation de l'abattement annuel. En revanche, comme pour le PEA, on échappe jamais aux PS.

Bref, le match assurance-vie / PEA ne se joue pas sur la fiscalité après les 8 ans (elle est identique : on paie seulement les PS). Mais il se joue sur les frais de gestion, et là avantage au PEA pour loger les trackers car on ne subit pas les frais de gestion annuels sur unités de compte de l'assurance-vie (au mieux 0,50 % par an

chez Linxea Spirit). Nous avons comparé les différentes enveloppes pour investir en trackers ici : <https://avenuedesinvestisseurs.fr/trackers-pea-assurance-vie-quelle-enveloppe-privilegier/>

RÉPONDRE

Menu

-  Outils
-  Formation
-  Contact & parrainage
-  Conseiller

Guides

- Investir en bourse
- Comparatif d'assurances vie
- Ouvrir un PEA (comparatif)
- Comparatif PER

Avis

- Linxea avis
- Lucya Cardif avis
- Yomoni avis
- Nalo avis

